

735941

5.11

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1900-1901

TOME VII

SECTION I

LITTERATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

# LE FORT DE FRONTENAC

1668-1678

Par M. BENJAMIN SULTE

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA ; THE COPP-CLARK CO., TORONTO  
BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1901

David Boye

Wille Louis van Laitis

Benjamin Sells

Sec

m  
p  
ce  
re  
d'  
K  
m

s'

C  
u

e  
d  
g  
l

A

P

G

P

e

C

P

e

IV.— *Le Fort de Frontenac, 1668-1678,*

Par M. BENJAMIN SULTE.

(Lu le 23 mai 1901.)

A la suite des deux campagnes (1666) des troupes françaises et des milices canadiennes contre les Iroquois, ces peuples avaient accepté la paix; mais la plupart d'entre eux nourrissaient l'espoir de la vengeance, ce que voyant, un certain nombre de leurs familles qui redoutaient la reprise des hostilités, se réfugièrent en Canada, à Laprairie, tandis que d'autres allaient s'établir sur la côte nord du lac Ontario, à la baie de Kenté. MM. les abbés de Fénelon et Trouvé furent envoyés comme missionnaires à ce dernier poste vers la fin de l'été de 1668.

De nouveaux villages se formèrent en 1669 et 1670, de sorte qu'ils s'étendirent sur la rive du lac jusqu'à Bowmanville.

Avant que d'expliquer comment fut érigé le fort de Frontenac ou Cataracoui, sur le terrain qu'occupe à présent la ville de Kingston, il nous faut parler des Sauvages de ces régions.

## I

La conquête du Haut-Canada par les Iroquois se trouva complétée en 1650, mais ils n'utilisèrent ces vastes espaces que comme territoire de chasse. Vers 1668, des familles de deux de leurs tribus, les Goyogouins et les Tsonnontouans, émigrèrent sur la rive septentrionale du lac Ontario. Les renseignements qui suivent sont de M. l'abbé Hospice Verreau, qui les a publiés à la page 25 du *Journal de l'Instruction publique*, année 1864.

“ Ces Iroquois formèrent cinq villages, dont celui de Kenté est le plus connu. Charlevoix désigne d'une manière générale le territoire qu'ils occupaient sous le nom de “ pays des Iroquois du Nord ”. A part Kenté, il y avait Gandatsetiagon, Generaske, Tannaoute et Ganneious. Ils sont indiqués sur la carte du père Charlevoix dressée par Bellin en 1744, dans celles de Vogondy, 1755, d'Anville copiée par Jeffreys, 1760. Gandatsetiagon devait se trouver dans les environs de Darlington; Generaske, près Port-Hope, quoique M. O'Callaghan le place à l'entrée de la rivière Trent, mais ce dernier endroit était occupé par le village de Tannaoute. Ganneious était caché dans la petite baie au fond de laquelle s'élève aujourd'hui Napanee.

“ La véritable position de Kenté me semble encore plus incertaine; ce village était sur la presqu'île du Prince-Edouard, mais d'après la carte du major Holland, corrigée par le gouverneur Pownall, en 1766, il faudrait le placer à l'extrémité sud, vers Little Sandy Bay, tandis que Jeffrey, Vogondy, Charlevoix semblent le reporter vers Brighton.

“ Les Iroquois de Kenté avaient vu des robes-noires dans leurs anciens villages et leur avaient entendu prêcher l'Évangile; ils voulurent en avoir avec eux, quoiqu'ils ne fussent pas très pressés de se faire chrétiens. Au mois de juin 1668, le chef et les principaux du village vinrent donc à Montréal prier les MM. du Séminaire de leur accorder des missionnaires, mais la chose parut si importante, et tellement en dehors des usages, que le Séminaire ne voulut rien décider avant l'arrivée du nouveau supérieur, M. de Queylus, qui venait remplacer M. Souart.”

Les cinq villages ne furent pas commencés ensemble. De 1668 à 1671, il n'y en eut que trois, à part les cabanages isolés. Lorsque Charlevoix en parla, il s'était écoulé plus d'un demi-siècle, et les cinq villages étaient alors florissants. Ce que nous désirons exposer ici, est la création de ces “Iroquois du Nord”, de 1668 à 1673.

Kenté était le centre des établissements en question; alors, prenons la presqu'île du Prince-Edouard pour clef géographique du territoire qui sépare Kingston de Bowmanville; on voit toute cette étendue occupée par les Iroquois du Nord.

Mais, avant de parler des premiers missionnaires qui y furent envoyés, il est nécessaire de rendre compte de ce qui se passait de l'autre côté du lac Ontario.

La *Relation* des jésuites de 1668, page 20, s'exprime comme il suit : “ Le père Etienne de Carheil et le père Pierre Millet (tous deux jésuites) étant montés aux Iroquois (côté sud-est du lac Ontario), vont partager leurs soins et leurs travaux, l'un étant destiné pour Onnontaté et l'autre pour Oïogouer.” Ceci nous oblige à énumérer les tribus iroquoises et à indiquer le territoire occupé par chacune d'elles.

1. Les Tsonnontouans ou Sénécas habitaient sur les deux bords de la rivière Genesee, au sud-est de la ville de Rochester. En remontant la rivière, ils arrivaient à la source de l'Ohio, où étaient les Loups ou Mahingans ou Mohicans. La route de l'Ohio servit plus tard aux Iroquois pour se rendre jusqu'aux Illinois et même au Minnesota, porter la guerre contre les nations qui faisaient alliance avec nous.

2. Les Goyogouins ou Cayugas, aux lacs Seneca et Cayuga, où est la ville de Geneva. Les deux lacs se déversent dans la rivière Oswego, qui leur ouvrait ainsi un chemin vers le lac Ontario.

Ces deux tribus, les plus éloignées de Montréal, n'avaient pas été aussi ardentes que les trois autres dans les guerres contre les Français,

et ce sont elles qui envoyèrent par la suite cinq ou six colonies s'établir au nord du lac, depuis Port-Hope en descendant jusque vers Cataracoui, Kingston à présent.

3. Les Onnontagués ou Onondagas, sur la rivière Oswego, où est la ville de Syracuse. En 1616 les Hurons du nord-ouest du lac Simcoe, accompagnés de Champlain, avaient attaqué, mais sans résultat, le fort de cette tribu, qui a toujours été très aguerrie.

4. Les Onneyouts ou Oneidas, au lac Oneida, près de la ville de Rome. Cette nation était moins guerrière que celle des Agniers, mais elle brouillait avec adresse toutes les propositions de paix formulées par les Français.

5. Les Agniers et les Mohawks, sur la rivière Mohawk ou Corlaer, qui se décharge dans l'Hudson à Troy. Ces sauvages remontaient en canot ou à pied jusqu'au lac Champlain, d'où ils allaient en maraude par tout le Bas-Canada, même du temps de Cartier, qui en parle comme d'un fléau pour les sauvages des bords du Saint-Laurent. Cartier nomme les Iroquois "Tadamas", évidemment d'après les Algonquins, car il n'y avait pas de lettres labiales dans la langue iroquoise. Les Français leur avaient imposé un sobriquet, faute de pouvoir les désigner autrement : "Mingos", ce que nous ne comprenons pas et ne se trouve expliqué nulle part. Le baron de La Hontan les nomme Matchinadock. Le Beau les qualifie de "faiseurs de cabanes" — Agannonsioni, et Aaquinushione. Quant aux Iroquois, ils s'appelaient eux-mêmes Onguehonse c'est-à-dire "Supérieurs aux autres".

De chez les Tsonnontouans aux Goyogouins la distance n'était pas grande, mais des Goyogouins aux Onnontagués il y avait 25 lieues. Des Onnontagués aux Onneyouts, 15 lieues. De là aux Agniers, diverses distances dont la plus longue était de 45 lieues. Du pays des Agniers à Montréal, on calculait une centaine de lieues.

Ces groupes renfermaient une population totale de 12,000 âmes, soit quatre fois plus que la colonie française des bords du Saint-Laurent. Les Agniers comptaient 350 hommes en état de porter les armes, les Onneyouts 150, les Onnontagués 300, les Goyogouins 300 et les Tsonnontouans 1,200 — en tout 2,300 guerriers.

En aucun temps les cantons iroquois ne furent autant peuplés qu'à l'époque dont nous parlons. Soixante-et-quinze ans auparavant, c'est-à-dire lorsque Champlain en eut la première connaissance, les tribus iroquoises n'étaient presque rien ; mais à partir de 1636 où les Hollandais leur vendirent des armes à feu, elles prirent des forces en ajoutant à leurs effectifs les prisonniers faits sur les autres nations parlant la même langue. Ces guerres à la romaine furent ininterrompues de 1636 à 1670.

Les Mahingans du New-Jersey et les Andastes de la Pennsylvanie, harcelaient sans cesse les Goyogouins et les Tsonnontouans, les plus près de leur voisinage. Cet état de choses remontait à de longues années, même avant 1615 ; mais les Andastes étaient surtout irrités de l'incursion faite par les Iroquois en février 1666 pour ravager leurs terres, piller et détruire les propriétés. Une coïncidence singulière avait permis aux Andastes de prendre l'offensive — c'est que, au moment où les Iroquois étaient apparus chez eux la hache à la main, M. de Courcelles avec une armée pénétrait dans le canton des Agniers. Or, comme ceux-ci avaient plus à redouter de la colère des Canadiens, ils portèrent aussitôt leur attention de ce côté, et depuis lors les Andastes et les Mahingans se donnaient le plaisir de les talonner et de les maltraiter le plus possible. On s'explique ainsi les émigrations d'Iroquois qui se firent vers le Bas-Canada et au nord du lac Ontario, en 1668-71.

Au moment où commence la mission de Kenté, il faut dire que, cette même année 1669, les Agniers avaient sur les bras des ennemis particuliers aussi incommodes que ceux des quatre autres tribus iroquoises. La *Relation* de 1670, pages 22-27, raconte certains événements qui ont du poids dans l'ensemble de la situation : " Une des choses les plus considérables que j'aie à écrire, est l'attaque de Gandaouagué, qui est l'une de nos meilleures bourgades, et la plus avancée vers le pays ennemi." Le père Jean Pierron, auteur de ces lignes, était missionnaire chez les Agniers depuis deux ans ; le pays ennemi dont il parle était la région située au sud-est d'Albany.

" Le dix-huit août 1669, trois cents de la nation des Loups, qui habitent le long de la mer, vers Boston, se présentèrent devant la palissade dès la pointe du jour." L'assaut fut manqué et les Loups se mirent en retraite, après avoir eu un homme tué. Les Iroquois les poursuivirent jusqu'à ce qu'ils eussent pris ou assommé une cinquantaine de ces guerriers, mais en perdant eux-mêmes quarante hommes.

" Ces guerres affaiblissent terriblement l'Agnieronnon, et ses victoires mêmes, qui lui coûtent toujours du sang, ne contribuent pas peu à l'épuiser."

Peu après, les Agniers ayant fait un appel aux tribus iroquoises, une brigade de quatre cents hommes alla attaquer "un des forts de l'ennemi, situé proche de Mannate", mais le coup manqua parce que la fortification était impenable. Il n'y eut en tout que deux Iroquois de blessés. Les Loups ne firent aucune poursuite.

Mannate se nommait officiellement New-York depuis trois années. Ces Loups portaient en langue sauvage le nom de Mahingans ou Mahiganac ou Mahiganiaks ; les Anglais en firent Mohicans.

Ils résidaient par groupes au bord de la mer, depuis la rivière Penobscot dans le Maine jusqu'au Connecticut. Dès l'époque de Cham-

plain, alors que les Algonquins étaient maîtres du Saint-Laurent depuis Tadoussac jusqu'à Montréal et de toute la rivière Ottawa, les Loups rôdaient par petits détachements autour de Québec et des Trois-Rivières, se rendaient incommodes et même dangereux, mais affectaient d'agir en amis.

Un certain nombre se joignirent aux Iroquois vers 1640, mais dix ans plus tard l'entente était rompue, la guerre déclarée entre eux et par ce fait les habitants de la colonie française regardaient les Loups comme leurs alliés, les confondant avec les Sokokis et les Abenakis, peuples du Maine, que nous savions être attirés vers nous. Peut-on dire que leur vrai nom était "les Delawares", comme l'écrivit mon ami M. C.-H. Branchaud dans l'*Antiquarian* (Montréal) de janvier 1891. Nous mettrions plutôt ceci : Ethnographiquement, ils appartenaient à la grande division qui porte le nom de Delaware, comme les Andastes, les Iroquois, les Neutres, les Petuneux et les Hurons, qui formaient une même famille, bien que demeurant en divers lieux et séparés en deux groupes hostiles.

Les Delawares occupaient originairement la Pennsylvanie et l'Ohio. On les retrouva dans l'Ohio en 1759, connus des Français sous le nom de Loups. Ils diminuèrent de plus en plus en nombre et leur débris gagna l'Ouest où ils portent le nom de "Stockbridge Indians". La branche qui est restée dans l'histoire sous le nom de Mohicans était surtout fixée sur les côtes du Connecticut, de Long-Island et du Maine. A la page 106 de l'*Antiquarian* de juillet 1892, nous avons mentionné les Loups de la vallée de l'Ohio, parce que ces Sauvages allaient en guerre jusqu'à Chicago et, dès 1680, on les rencontre dans le pays des Illinois.

## II

C'était donc chez les Onnontagués et les Goyogouins que les pères de Carheil et Millet se rendaient en 1668. La *Relation* écrite à Québec par le père François Le Mercier, ajoute que les Goyogouins forment la quatrième nation iroquoise en commençant par compter les Agniers, ensuite les Anneyouts, puis les Onnontagués : "Elle est éloignée de trente lieues ou environ, de celle d'Onnontagué, montant toujours entre l'occident et le sud." Cette mesure ne nous paraît pas exacte. La *Relation* dit encore : "Les Oïoguens (Goyogouins) sont assez bonasses (simples, faciles) pour des Iroquois. Jamais, à proprement parler ils n'ont porté les armes contre les Français et, si quelques-uns l'ont fait, ce n'a été que par engagement de partie (gageure?) et non par dessein formé, ni moins par concert de toute la nation. Ils sont assez susceptibles des bonnes impressions qu'on leur donne. Nous

l'avons éprouvé lorsque nous les cultivions, il y a dix ans (1656), et le feu père Ménard, qui était leur pasteur, s'est toujours beaucoup loué de leur docilité. Il avait bâti une chapelle au milieu de leur bourgade ; ils la fréquentaient avec bien de l'affection."

"Cet été dernier (1668) l'hôte chez qui nous demeurons, écrit le père de Carheil, a entrepris exprès le voyage avec quelques-uns de ses compatriotes, pour venir demander de nos pères qui puissent rétablir chez eux la Foi que nous y avions plantée."

N'oublions pas que, en 1668, les Iroquois, battus et refoulés depuis deux ans, par nos troupes, n'avaient plus d'autres ressources que de se soumettre et de demander des missionnaires pour faire plaisir aux Français. Le père de Carheil ne tarda pas à comprendre que ces bons sauvages étaient des bêtes féroces muselées par la peur et prêtes à recommencer leurs massacres à la première occasion favorable. D'ailleurs, lorsque le père Le Mercier parle de la mission de 1656 en termes élogieux, son texte ne dit pas tout ce qu'il semble dire ; il se garde bien de rappeler que, pour éviter d'être rôtis vivants et mangés, les Français avaient fui durant les ténèbres et que, par la suite, ils n'avaient pas voulu y retourner, pour cause. Celui qui ne connaît pas les affaires du temps est sans cesse induit en erreur par les *Relations* des jésuites.

François de Salignac de Fénelon, né en 1641, frère aîné de celui qui fut archevêque de Cambrai, et Claude Trouvé, natif du diocèse de Tours, né en 1643, tous deux condisciples et amis l'un de l'autre, étaient arrivés ensemble à Québec, le 21 juin 1667, et avaient été ordonnés prêtres, dans cette ville, le 10 juin 1668. Deux ou trois mois plus tard, le séminaire de Saint-Sulpice les désignait pour la mission de Kenté, comme on l'a vu en commençant. Partis de Montréal, avec deux Goyogouins, le 2 octobre 1668, ils arrivèrent à Kenté le 28 du même mois. En route ils firent rencontre de deux sauvagesses et un petit garçon qui s'étaient échappés de l'esclavage chez les Onneyouts et qui depuis quarante jours erraient dans les bois pour gagner Montréal. Les deux guides des missionnaires s'emparèrent des trois fugitifs pour les rendre à leurs bourreaux, malgré les supplications et les menaces des deux prêtres. Le lendemain, l'un de ces guides s'enivra, voulut tuer l'enfant et l'une des femmes, mais il ne parvint pas à les rejoindre et dut les abandonner dans le bois. En arrivant vers Cataracoui, des chasseurs hurons qui allaient en traite à Montréal, dirent aux Goyogouins que M. Trouvé avait raison de les blâmer, car si M. de Courcelles, le gouverneur général, apprenait ce qui se passait à l'égard des deux sauvagesses, la paix serait rompue. La seconde captive fut livrée aux Hurons, qui lui firent rencontrer sa compagne à Montréal.

[SULTR

se vo  
cabari  
on mde ju  
l'aide  
décla  
bapti  
le ru  
toutepasse  
détruqu'au  
la pequ'il  
Tson  
Tson  
Onta  
Tson  
tant  
grer.  
guertuer  
sur  
croy  
et se  
Féne  
que  
tiagi  
côtevoisi  
M.  
laiss  
mên  
rapp



Ce jour du 28 octobre, nos deux courageux fondateurs de missions se voyaient assis à terre et mangeant des citrouilles mal cuites, dans une cabane de la presqu'île du Prince-Edouard. La pêche ne donnant pas, on manquait de poisson.

Le chef Rohiario, le même qui s'était rendu à Montréal au mois de juin précédent pour solliciter l'envoi des missionnaires, leur prêta l'aide de son prestige ; mais sur l'article du baptême des enfants, il déclara ne pas vouloir se compromettre, vu, disait-il, que les enfants baptisés meurent au berceau. On voulut lui prouver qu'il se trompait ; le rusé sauvage se tira d'affaire comme Pilate, en se déchargeant de toute responsabilité :

—Faites à votre guise ; je vous laisse maîtres. Si les enfants trépassent, mes gens diront que vous êtes des Andastes venus pour nous détruire, et vous en subirez les conséquences.

Les cinquante premiers enfants baptisés se réchappèrent tous jusqu'au dernier, ce qui produisit un excellent effet sur l'imagination de la peuplade.

Le père Le Mercier écrivant de Québec l'automne de 1668, dit qu'il y avait à Kenté "une colonie d'Oïogougens", sans mentionner les Tsonnontouans ; puis il ajoute que "la crainte des ennemis a obligé ces Oïogougens (Goyogouins) à s'aller placer sur les côtes du grand lac Ontario". Par leur position géographique, au sud du lac Ontario, les Tsonnontouans étaient, pensons-nous, plus exposés que les Goyogouins aux coups des ennemis qui ne pouvaient venir que du côté sud ; pourtant il n'est pas dit que les Tsonnontouans furent les premiers à émigrer. Les Andastes et les Mahingans étaient alors continuellement en guerre contre tous les Iroquois.

Les Andastes surtout poursuivaient les hostilités. Ils venaient de tuer une dizaine de Tsonnontouans et de commettre des déprédations sur le territoire de leurs ennemis. C'est à la suite de ces attaques, croyons-nous, qu'une colonie de Tsonnontouans traversa le lac Ontario et se réfugia vers Port-Hope. M. Trouvé, parlant du retour de M. de Fénelon en compagnie de M. d'Urfé, l'été ou l'automne de 1669, dit que M. de Fénelon "s'en alla hiverner dans le village de Grandatsetiagon, peuplé de Tsonnontouans détachés, lesquels étaient venus à la côte du nord dont nous avons le soin".

Le printemps de 1669, M. Trouvé restait à Kenté ou dans le voisinage et M. de Fénelon descendait à Montréal d'où il repartait avec M. François-Saturnin Lescaris d'Urfé, prêtre de Saint-Sulpice. Il laissa celui-ci à Kenté en compagnie de M. Trouvé, et se dirigea lui-même vers les campements nouveaux des Tsonnontouans, ainsi qu'il est rapporté plus haut.

Le 6 juillet, même année 1669, s'embarquaient à Montréal MM. François Dollier de Casson, René de Bréhaud de Galinée, prêtres de Saint-Sulpice, pour se diriger vers les grands lacs. Quelques jours plus tard, Cavalier de La Salle, Charles Thoulonnier, Jean Roussel de la Roussilière, chirurgien, une vingtaine d'hommes et deux canots de Tsonnontouans prenaient la même route. Le principal projet de cette dernière expédition paraît avoir été de découvrir la rivière Ohio dont les Sauvages parlaient comme d'un grand et commode chemin vers l'Ouest.

Les missionnaires auraient voulu passer par Kenté pour visiter leurs collègues, mais les Tsonnontouans n'entendaient pas de la même oreille et il fallut entrer dans le lac Ontario, le 2 août, en longeant la rive est, afin d'arriver au pays des Tsonnontouans. Cette nation était alors la plus nombreuse de tous les Iroquois, au dire de M. de Galinée, qui suppose qu'elle pouvait mettre de mille à douze cents hommes sous les armes. Ses quatre villages renfermaient à peu près deux cent cinquante cabanes en tout.

Cavalier de La Salle et ses gens poursuivirent leur route dans la direction sud. On a prétendu que La Salle, durant ce voyage, descendit l'Ohio jusqu'au Mississipi.

Messieurs Dollier et Galinée passèrent par le Détroit et se rendirent au saut Sainte-Marie, puis retournèrent à Montréal, le printemps suivant, par la rivière des Français, la Mattawin, l'Ottawa. Parvenus à ce dernier cours d'eau, ils rencontrèrent La Salle qui chassait avec quelques Sauvages, alors qu'on le croyait dans le Sud ou dans l'Ouest à de grandes distances. Depuis le mois de septembre 1669 jusqu'au printemps d'après, il est difficile de dire quelles furent les occupations de La Salle.

La misère régnait à Kenté. Après le départ de M. Fénelon pour hiverner au nouveau campement de Port-Hope, M. Trouvé s'enfonça dans les bois avec les Sauvages, espérant se procurer de quoi manger, mais la chasse manquait, la disette était partout, l'hiver ne fut qu'un long jeûne au milieu des rigueurs du climat canadien. M. d'Urfé s'égara dans une forêt et faillit y périr. En 1671, il pensa se noyer dans un rapide où son canot tourna en se rendant à Montréal. Il est fait mention du village de Ganeraské où il demeurerait, à 7 lieues au-dessus de Kenté, et d'un autre campement de sauvages qu'il visita, 5 lieues plus loin.

M. de Fénelon était retourné à Montréal où il instruisait les enfants des Sauvages. MM. Trouvé et d'Urfé restaient à Kenté, desservant de là trois villages et des cabanes écartées. En 1671, M. Trouvé fut rappelé à Montréal, pour desservir la mission de la Montagne.

“ M. de Fénelon, voyant que le succès de la mission de Kenté (1670) ne répondait ni aux efforts ni aux sacrifices qu'on y faisait, prit la résolution de se consacrer à l'éducation des jeunes enfants sauvages. Il crut avec raison que c'était un des moyens les plus efficaces de travailler à la conversion et à la civilisation de ces peuples déçus. Le moment semblait très favorable pour reprendre ce projet, plusieurs fois tenté et toujours abandonné. Les Iroquois brisaient peu à peu les liens qui les avaient retenus jusque-là dans leur étroit territoire ; ils cherchaient à se rapprocher des Français à mesure qu'ils subissaient l'influence du christianisme.”<sup>1</sup>

Il résulte de ce qui précède que, en 1671, la région de la presqu'île du Prince-Edouard et de la rivière Cataracoui était regardée comme un pays iroquois et que les pelleteries du nord du Haut-Canada passaient par ces lieux pour aboutir aux Agniers de la rivière Mohawk, qui les vendaient à Albany. Ces opérations avaient dû être signalées à Colbert par Talon et Courcelles, de sorte que le projet de construire un fort dans cette région date et 1669 ou 1670, selon nous.

Le commerce est la seule clef qui explique l'Histoire du Canada du temps des Français. Ceux qui ont imaginé, au lieu de cela, une époque de colonisation et d'agriculture, n'ont rien à nous montrer pour justifier leur assertion, car le gouvernement royal était d'une indifférence complète à cet égard et ne visait qu'au bénéfice de la traite des fourrures, ce qui est bien le bas de l'échelle dans n'importe quel commerce ; c'est aussi un état de choses qui gêne le développement de l'agriculture et entrave la marche d'une colonie.

Ce manque de clairvoyance a tenu le Canada dans l'humble situation d'un comptoir pour trafiquer avec les sauvages, tandis que le but de Champlain et de quelques hommes sérieux était d'établir d'abord des habitants, avec la juste conviction que le restant viendrait par surcroît.

Nous avons à peine 5,000 âmes sur nos terres — une paroisse actuelle — pour tout le Bas-Canada, que le roi songeait déjà à exploiter ces braves colons pour lui-même, et par là faciliter le trafic des grands lacs. Au lieu de nous fournir de l'encouragement du côté de l'agriculture, il voulait tirer parti de nous pour grossir ses revenus et faire construire par les castors du Canada le palais de Versailles.

Aussi, dès que les missionnaires eurent fait connaître l'établissement des Iroquois à Kenté et aux environs, la politique mercantile de nos gouvernants se tourna-t-elle de ce côté. C'est en 1672 que le roi parla de se bâtir à Versailles, parce qu'il entrevoyait, sans doute, dans les fourrures du pays des grands lacs un Klondike productif. En tout

<sup>1</sup> M. l'abbé Hospice Verreau : *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 61.

cas, personne n'a pu dire d'où venait l'argent qu'absorba le fastueux palais.

La paix avec les ravageurs iroquois nous était assurée depuis 1666 ou 1667 par la force des armes, sans combat si l'on veut, mais enfin par le prestige militaire. Au lieu de songer à développer la colonie agricole, seule base d'un état susceptible de nous assurer la domination de ce monde nouveau, on se précipita dans les tristes entreprises d'un commerce facile avec les sauvages et avantageux pour le moment. Cette politique à courte vue a duré tout le temps de l'administration française.

1760. Ceux qui sont restés ici en 1760, pour maintenir la réputation et l'honneur de la race, étaient ces mêmes cultivateurs dont le gouvernement n'avait jamais voulu comprendre les intérêts. La "colonie française", formée d'après les idées françaises, disparut en ~~1676~~ Elle avait paralysé le Canada durant plus d'un siècle par ses appétits sordides et son manque de patriotisme.

### III

La *Relation* des jésuites de 1671, parlant d'un fait qui s'était passé en 1669 ou 1670, observe ceci : " Les Iroquois qu'on appelle Tsonnontouen, plus nombreux que les autres, ayant pris en guerre quelques captifs des peuples voisins des Algonquins Outaouacs, nos alliés, monsieur de Courcelles, notre gouverneur, en ayant été bien informé, leur manda, par la première occasion, qu'il était fort mécontent de leur procédé et que, s'ils ne le voulaient voir dans leur pays avec son armée, ils eussent à lui ramener au plutôt lesdits prisonniers, avec défense expresse de les mutiler ou d'exercer envers eux aucun acte de leurs cruautés ordinaires. Ce commandement parut bien rude à ces esprits superbes. " Pour qui est-ce que nous prend Onnontio ? " dirent-ils. " Il se fâche que nous allions en guerre ; il veut que nous mettions bas nos haches et que nous laissions en repos ses alliés. Qui sont ses alliés ? Comment veut-il que nous les connaissions, puisqu'il prétend prendre sous sa protection tous les peuples que découvrent ceux qui vont porter la parole de Dieu par toutes ces contrées, et que tous les jours, selon que nous l'apprenons de nos gens qui s'échappent de la cruauté des feux, ils font de nouvelles découvertes et entrent dans des nations qui ne nous ont jamais été qu'ennemies, et qui même lorsqu'on leur intime la paix de la part d'Onnontio, partent de leur pays pour nous faire la guerre et nous venir tuer jusqu'à nos palissades. Qu'Onnontio arrête leur hache, s'il veut que nous retenions la nôtre. Il nous menace de ruiner notre pays : voyons s'il aura le bras assez long pour enlever la peau et la chevelure de nos têtes, comme nous avons fait autrefois des chevelures des Français."

“ Ces insolents croyaient encore pour lors que ces rapides et ces torrents qu'il faut surmonter pour aller en leur pays, étaient inaccessibles au courage des Français. Ces braves, néanmoins, après avoir jeté une partie de leur feu, de crainte d'encourir l'indignation de monsieur le gouverneur, et de tomber dans le malheur des Anniés (Agniers) dont il avait ruiné les bourgs par le feu, il y a peu d'années (1666), jugèrent qu'il fallait du moins lui donner quelque satisfaction et lui envoyer huit captifs de guerre, des vingt-cinq ou trente qu'ils avaient amenés de la nation des Algonquins Pouteouatami, qu'en effet le père Allouez avait insurpris pendant l'hiver, au fond de la baie des Puants (lac Michigan).

“ Les anciens poussèrent particulièrement à cet accommodement qui fut agrés des guerriers et de toute la jeunesse. Mais pour cette ambassade, crainte que monsieur le gouverneur ne les rebutât, s'ils s'y présentaient eux-mêmes, ils jugèrent à propos d'y envoyer un capitaine de mérite et de grand crédit nommé Saonchiougoua, de la nation voisine dite Goyogouen, qui était leur ami et qui portait en tout leur intérêt, et qui tout récemment avait fait avec eux ligue offensive et défensive contre les peuples qui leur feraient la guerre.”

Les sauvages de l'Ouest trafiquaient avec les Français ; lorsque l'un d'eux était capturé par les Iroquois, ils imploraient l'aide du gouverneur de Québec. Celui-ci ne tarda pas à comprendre quel avantage son commerce pouvait retirer d'une installation dans le Haut-Canada, puisqu'elle empêcherait les Iroquois d'y aller chercher des peaux de castor pour les vendre aux Anglais.

La route de Montréal au pays des Agniers, côté est du lac Ontario, se faisait dans les premiers temps de la colonie, principalement par la rivière Richelieu et le lac Champlain ; parfois on remontait le fleuve Saint-Laurent, si l'on peut appeler fleuve la série de cascades qui va de Montréal aux Mille-Iles.

Comme les troupes de 1666 (février et septembre) avaient suivi la rivière Richelieu, les Iroquois devaient penser que, si M. de Courcelles retournait chez eux avec des forces, ce serait par la même voie. Ils ne se doutaient pas de l'objectif du gouverneur, cette fois, c'est-à-dire le dessein de leur couper le trafic du Haut-Canada. Néanmoins, la crainte de quelques rigueurs possibles les amena à faire des démarches en apparence conciliatrices, comme on l'a vu par l'ambassade mentionnée ci-dessus.<sup>1</sup>

Entre les prisonniers qu'avaient les Iroquois, écrit M. Dollier, ils choisirent pour être envoyés à M. de Courcelles “ceux qui leur étaient les moins utiles, comme quelques femmes et quelques enfants, au nombre

<sup>1</sup> Au sujet des Iroquois et des sauvages de l'Ouert, à Montréal en 1670, voir *La Potherie*, II, 121.

de douze ou quinze, et retinrent plus de cent hommes vigoureux, en déclarant qu'ils feraient plutôt la guerre aux Français que de leur rendre des captifs de cette espèce."

Les Iroquois ne se pressaient pas d'obéir à l'ordre du gouverneur et croyaient tout de même le contenter en lui remettant quelques esclaves, mais ils furent dé trompés par la vigueur que déploya M. de Courcelles.

Lisons le récit de M. Faillon à ce sujet : "Au retour du printemps de l'année 1671, le fleuve Saint-Laurent n'était pas plus tôt libre par le départ des glaces, que le gouverneur monta à Montréal, suivi des officiers et des gentilshommes du pays, sans rien dire encore à personne de son dessein. Le motif avoué de ce voyage était de recevoir à Montréal les prisonniers outaouas qu'il avait sommés les Iroquois de lui amener ; il en reçut en effet quelques-uns, et comme il avait promis aux Outaouas qui devaient venir en traite, de les y voir, il fit quelque séjour à Ville-Marie pour les attendre. Jusque-là il avait tenu son dessein secret, de peur que si les Iroquois en avaient vent, ils n'allaient l'attendre dans les passages difficiles, pour tomber sur lui et ensuite sur les postes français. Mais étant à Ville-Marie, et avant l'arrivée des Outaouas, il déclara publiquement la résolution où il était de monter jusqu'au lac Ontario, non pas en canot d'écorce, mais en barque, afin de montrer aux Iroquois que quand il le voudrait, il pourrait mettre tout à feu et à sang dans leur pays. Dès qu'ils en eurent connaissance, les Sauvages aussi bien que les Français, regardèrent un tel voyage comme impossible. M. de Courcelles, néanmoins, fit construire, alors même, un bateau plat de deux ou trois tonneaux, dont il donna le commandement au nommé Champagne, sergent de la compagnie de M. Pérot, et lui associa huit soldats pour le conduire. Plusieurs braves militaires, à Ville-Marie, voulurent partager les périls de cette hardie tentative et se joindre au gouverneur particulier de l'île de Montréal ; le gouverneur des Trois-Rivières, qui était alors M. de Varennes ; M. Charles Le Moyne de Longueuil ; M. de Laubia, capitaine d'une compagnie ; M. de La Vallières ; M. de Normantville. Enfin, quantité de jeunes gentilshommes du pays voulurent accompagner aussi M. de Courcelles, par honneur. M. Dollier, qu'il avait invité à les suivre en qualité de missionnaire, se joignit volontiers à eux pour faire les fonctions d'aumônier, et c'est lui qui nous a donné la relation détaillée de ce voyage."

M. Faillon, analysant ensuite le récit de M. Dollier, dit : "Le 2 juin 1671, on partit de Ville-Marie, au nombre de cinquante-six personnes, ayant en tête deux trompettes, et on alla par terre jusqu'au lieu de la Chine, au-dessus du saut Saint-Louis. Là, avant de commencer une navigation si dangereuse, chacun se fit un devoir de suivre l'ex-

emple édifiant du gouverneur général, en mettant ordre à sa conscience. L'embarquement eut lieu le lendemain sur treize canots d'écorce et le bateau dont on a parlé. Chacun, dans cette troupe, était rempli d'une joie qu'on aurait peine à imaginer, dit M. Dollier, et malgré les dangers que plusieurs coururent, entre autres M. Pérot qui pensa périr dans un des rapides, on arriva heureusement au lieu appelé la Pêche-aux-Anguilles. Là, on aperçut un assez bon nombre d'Iroquois, et pour les empêcher de prendre la fuite à la vue des Français et leur donner confiance, M. de Courcelles détacha un canot et leur envoya M. Charles Le Moine de Longueuil. Celui-ci leur fit entendre que le gouverneur général ne venait point pour rompre la paix avec eux, mais qu'ayant appris qu'ils se préparaient à faire la guerre aux Sauvages, nos alliés, et même aux Français, si ceux-ci leur prêtaient secours, le gouverneur était venu pour montrer aux Iroquois que, puisqu'il pouvait aller dans leur pays en bateau pour se promener, il pourrait bien, s'ils s'écartaient de leur devoir, y aller pour les détruire. Après les avoir régalez, M. de Courcelles passa outre et poursuivit son chemin.

“ Le 12, on arriva à l'embouchure du lac Ontario, qui se présente en ces lieux comme une pleine mer. Les Iroquois dont on vient de parler, avaient suivi jusqu'alors M. de Courcelles, il les congédia dans cet endroit et leur remit, pour les missionnaires résidant dans leurs villages, des lettres par lesquelles il leur ordonnait de publier dans tous les pays ce qu'il avait dit à ceux qu'il venait de rencontrer à la Pêche-aux-Anguilles, et les Iroquois de ces lieux promirent tous d'obéir.”

La *Relation* de 1671 ajoute : “Monsieur de Courcelles, notre gouverneur, accompagné des plus lestes de nos Français, fit cet été une promenade jusque dans le pays des Iroquois, faisant voir que quarante lieues de torrents qu'il a fait franchir à des bateaux, ne l'empêcheraient pas de les réduire à la raison quand il en sera besoin.”

M. Faillon observe avec justesse :

“Un autre motif qui portait M. de Courcelles à entreprendre ce voyage était de reconnaître les terres voisines du lac Ontario, pour y établir ensuite un poste et une colonie, afin d'arrêter les Iroquois qui portaient leurs pelleteries aux Anglais. Enfin, il avait aussi en vue de faciliter le passage pour aller au Mississipi, ce chemin étant plus court et plus facile.”

L'explication de Charlevoix complète cet exposé : “M. de Courcelles, persuadé plus que jamais de la nécessité d'opposer une barrière à un peuple inquiet, qui n'avait plus d'occupation (de guerre) au dehors et dont la puissance et la réputation augmentaient chaque jour, fit dire aux principaux chefs des cantons (iroquois) qu'il avait une affaire importante à leur communiquer et qu'il irait incessamment les attendre à Cataracouy. Ils s'y rendirent en grand nombre... ils ne

s'aperçurent pas d'abord que, sous prétexte de chercher leur utilité, le gouverneur n'avait en vue que de les tenir en bride et de s'assurer un entrepôt pour faire ses vivres et ses munitions, au cas qu'ils l'obligeassent à reprendre les armes."

L'abbé Ferland parle aussi de cette expédition : "M. de Courcelles jugea qu'il ne serait pas hors de propos de leur prouver que les Français pourraient, quand ils le jugeraient nécessaire, surmonter les difficultés qu'offrait la navigation du Saint-Laurent au-dessus de Montréal, et envoyer un corps de troupes sur le lac Ontario, près duquel étaient les bourgades des cantons supérieurs. Sous la direction de M. Talon, un bateau plat fut préparé pour transporter les provisions, et suivit les treize canots destinés au voyage. Sur cette flottille, M. de Courcelles s'embarqua avec cinquante-six hommes choisis, parmi lesquels étaient MM. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, de Loubia et Charles Le Moine. Cette petite troupe de Français remonta les rapides du Saint-Laurent, et au grand étonnement des sauvages, arriva heureusement à un village dans la baie de Kenté.

"Ayant ainsi prouvé aux Iroquois qu'il pouvait conduire des soldats jusque dans leur pays, il les avertit que s'ils osaient troubler la paix, ils viendraient avec des forces suffisantes pour les châtier. Cette démonstration suffit pour forcer les Iroquois des cantons supérieurs à demeurer tranquilles, afin de ne point s'attirer les malheurs qui avaient humilié les Agniers. Dès lors fut formé le projet de bâtir un fort vers le lac Ontario, afin d'arrêter le commerce des pelleteries que les Iroquois attiraient de leur côté, pour le diriger ensuite vers la Nouvelle-York."

Nicolas Perrot est un personnage de l'époque, un grand voyageur, très au courant de ce qui se passait. Il s'exprime ainsi : "M. de Courcelles ayant fait la paix générale avec les Iroquois, résolut d'aller voir le lac Ontario. Il y fut avec peu de monde et se rendit à Kataracouy, qui est ce qu'on appelle (ce qu'on appela après 1673) le fort Frontenac. Il y fit venir les Iroquois, qui eurent ordre de s'y assembler tous, pour leur proposer le dessein où il était de faire bâtir un fort. Ils y consentirent ; on leur fit quelques présents auxquels ils répondirent."

C'est au tour de la mère de l'Incarnation à parler : "M. de Courcelles arriva heureusement à Quinté, qui est une habitation d'Iroquois, ce dont ces barbares furent tellement effrayés, qu'après avoir longtemps tenu la main sur la bouche, pour marque de leur étonnement, ils s'écrièrent que les Français étaient des diables qui venaient à bout de tout ce qu'ils voulaient, et qu'Ononchio était incomparable. M. le gouverneur leur dit qu'il perdrait et détruirait leur pays quand il voudrait... Les Anglais ayant appris ce voyage de M. le gouverneur chez les sau-



vages, ne furent pas moins effrayés que les sauvages mêmes, et eurent crainte qu'on n'allât les attaquer pour les chasser de leur bien.<sup>21</sup>

M. Jacques Viger dit : "Ce voyage de M. de Courcelles n'était que la conséquence des instructions de la cour. Voir *New York Colonial History*, IX, 62. Fait à l'improviste, par une voie encore plus difficile que celle du Richelieu, il dut surprendre et surprit en effet entièrement les Iroquois, qui virent leurs cantons exposés à nos attaques par deux côtés à la fois."

En peu de lignes M. Faillon raconte le retour de l'expédition :

"Le 14 juin, on commença à descendre les rapides pour retourner à Ville-Marie. Au milieu de ces chutes d'eau impétueuses et de ces bouillons effrayants, Champagne, qui commandait le bateau, courut risque plusieurs fois de perdre la vie ; et néanmoins, toute cette troupe arriva heureusement, sans que dans une si dangereuse navigation, il fût arrivé aucun accident à personne. A Ville-Marie, chacun demeura étrangement surpris de voir que, dans l'espace de quinze jours, on eût conduit ce bateau à travers tant de précipices, et tous rendirent publiquement des actions de grâces à Dieu, du succès d'un voyage si périlleux."

"Champagne, sergent de la compagnie de M. Pérot, dit M. Dollier, y gouverna un bateau plat où il commanda pendant le voyage, où il eut des peines très considérables et risqua sa vie quantité de fois, donnant des preuves à tout le monde de son courage, tant dans les travaux que dans les périls."

Récapitulons ce qui s'était passé depuis cinq ou six ans, ou même depuis longtemps. Le territoire de l'Etat actuel de New-York qui forme les bords du lac Ontario, était occupé par les Iroquois, en remontant peut-être au xve siècle. En 1613, les Hollandais s'étaient établis sur le fleuve Hudson ; il s'ensuivit des échanges de marchandises ; c'est-à-dire que les ustensiles de chasse, de pêche, de cuisine, des armes à feu, des outils de divers genres passaient aux mains des indigènes en retour des pelleteries qu'ils apportaient au poste d'Orange. De 1636 à 1650, les Iroquois avaient étendu le champ de leurs opérations en conquérant le Haut-Canada sur les Hurons, et les Français ne pouvaient leur disputer cette possession, car la compagnie des Cent-Associés n'entretenait pas de troupes.

Les Anglais devinrent maîtres des bords de l'Hudson en 1664-66 ; ils s'entendirent encore mieux que les Hollandais avec leurs voisins des Cinq-Nations. Ceux-ci, très bien armés, admirablement aguerris, sachant que leurs nouveaux amis achèteraient tout ce qu'ils parviendraient à leur

<sup>21</sup> A la cour de France et à Québec on parlait de la possibilité de prendre les Anglais de la rivière Hudson et de les transporter en Europe sans autre explication ni formalité.

procurer par n'importe quel moyen, pouvaient empêcher les Français de tirer une seule peau de castor du sud et de l'ouest de la rivière Ottawa.

En 1663, Louis XIV prit la direction de la Nouvelle-France, comprenant l'Acadie et les grands lacs. Deux ans après, il envoya le régiment de Carignan au pays des Iroquois par la rivière Richelieu. Soixante Français périrent dans les deux expéditions de 1666, et trois ou quatre Iroquois seulement furent tués ou blessés, mais la leçon suffisait pour mettre le Bas-Canada à l'abri des maraudeurs de cette nation.

Restait le Haut-Canada, territoire de chasse de l'ennemi. Devait-on tenter de le reprendre par force ou par ruse ? Les marchands de Québec allaient-ils entretenir à leurs frais des soldats en garnison dans des postes fortifiés sur les points essentiels de ce grand pays ? Ils n'y songeaient pas un instant. Le roi se chargerait-il de cette dépense ? Pourquoi ? pour qui ? La couronne ne faisait pas de commerce elle-même ; c'était aux traitants à prendre des mesures pour améliorer leur situation. Telle était la politique royale en 1663-71. Le régiment de Carignan fut rappelé en 1669 pour servir dans la guerre de Hollande ; il ne resta qu'une compagnie<sup>1</sup> logée à Montréal.

La ruse était donc, en 1670, la seule ressource des marchands, du gouverneur et de ceux qui vivaient de la traite des pelleteries. Il fallait s'arranger, sous un prétexte plus ou moins plausible, pour couper les communications entre les grands lacs et les postes ou comptoirs anglais de l'Etat de New-York. La visite de M. de Courcelles à Kenté préparait les voies à cette politique.

#### IV

Nicolas Perrot, qui avait bien connu ces faits, nous les décrit quarante ans plus tard et confond le rôle de Frontenac avec celui de Courcelles : " Dans le même automne (1671), peu de temps auparavant, M. de Courcelles fut rappelé et relevé par M. de Frontenac, qui fit bâtir ce fort dès l'été suivant, qu'il fit nommer de son nom et où il ne manquait pas d'aller passer quelques mois de l'année. Il faisait appeler les chefs de toutes les nations iroquoises, et a maintenu toujours l'union entre elles et les sauvages d'en haut jusqu'à..."

Il faut savoir que M. de Courcelles alla et revint de Cataracoui l'été de 1671, comme nous l'avons vu. M. de Frontenac arriva à Qué-

<sup>1</sup> A part cette compagnie, il paraîtrait que 400 soldats du régiment reçurent la permission de rester en Canada, du moins on donne la liste nominale de ces hommes, mais il y a apparence que, au lieu de devenir colons à notre manière, la plupart formèrent ces bandes de coureurs de bois qui agissent à partir de 1670.

bec pour remplacer M. de Courcelles l'automne de 1672, et c'est en 1673 que le fort Frontenac fut élevé à Cataracoui.

Charlevoix a suivi la dictée de Perrot puisqu'il dit : "M. de Courcelles, arrivant à Québec au retour de Cataracouy trouva le comte de Frontenac qui venait le relever. Il n'eut pas de peine à lui faire goûter le dessein qui lui avait fait entreprendre son dernier voyage, et dès le printemps suivant le nouveau général se rendit à Cataracouy, fit construire le fort, qui a longtemps porté son nom."

N'attachons aucune valeur aux textes de Perrot et de Charlevoix sur ce point ; ils ont fait erreur, comme le démontrent les actes du temps sur lesquels le lecteur sait bien que nous sommes appuyé.

Le baron de La Hontan, écrivant en 1684 (I, 39) prétend que, en 1672, La Salle donna au gouverneur de précieux conseils au sujet des Iroquois du nord du lac Ontario. Cette assertion est probablement fondée, mais elle laisse croire que La Salle fut l'inspirateur, tandis que Talon, Courcelles, Frontenac, sans compter Nicolas Perrot, Charles Lemoine, Charles Aubert de La Chenaye, Jacques Lebert, Picotté de Belestre, Vincent de Hautmesnil, Migeon de Branssac et autres, étaient très au fait des choses du Haut-Canada et des grands lacs. Lemoine, La Chesnaye, Lebert en savaient plus long que personne sur la question du commerce, dont le développement allait créer une capitale dans le Haut-Canada. Dix ans plus tard, on la transporta à Michillimakinac.

Aussitôt après son arrivée de France, M. de Frontenac écrivait à Colbert, le 2 novembre 1672 : "M. de Courcelles vous parlera d'un poste qu'il avait projeté sur le lac Ontario, qu'il croit être de la dernière nécessité pour empêcher les Iroquois de porter aux Hollandais les pelleteries qu'ils vont chercher chez les Outaouas (au Wisconsin) et les obliger de nous les apporter, comme il est juste puisqu'ils viennent faire leurs chasses sur nos terres. Cet établissement appuierait même la mission que messieurs de Montréal (le séminaire de Saint-Sulpice) ont déjà à Kenté, et je vous supplie d'être persuadé que je n'épargnerai ni mes soins ni mes peines, ni ma vie même, s'il est nécessaire, pour essayer de faire quelque chose qui puisse vous plaire."

On dirait à voir cet empressement de Frontenac que le dessein de trafiquer les fourrures des contrées lointaines lui plaisait mieux que d'asseoir une bonne colonie agricole dans le Bas-Canada. Le roi avait certainement alors modifié ses idées concernant les cultivateurs et portait ses désirs du côté de la traite qui pouvait remplir ses coffres, car il faisait la guerre et allait manquer d'argent. Colbert nourrissait-il encore ses projets de 1661-63 qui consistaient à faire une colonie vigoureuse, capable de se suffire à elle-même et de se défendre sans l'aide de la mère patrie ? Hélas ! le grand ministre ne tenait plus compte d'une

solide et effective colonisation, il visait au bénéfice immédiat de la traite, sans néanmoins avoir dressé un plan d'opération.

Frontenac ajoutait qu'il irait former cet établissement dès le printemps, c'est-à-dire avant le retour des vaisseaux de France et par conséquent avant que la réponse de Colbert n'eût pu lui parvenir. Nous verrons plus loin qu'il ne fut pas précisément approuvé d'avoir agi de la sorte, non pas que son idée ne fût pas acceptable au roi, mais pour d'autres causes.

Cette affaire de commerce qui préoccupait tant Frontenac semble avoir été le seul but de son administration en Canada, où il arrivait "parfaitement ruiné". Que l'on étudie sa carrière et l'on verra qu'il n'a fait que du commerce, sans aider la colonisation, et même qu'il a exploité les habitants pour en faire des coupeurs de bois ; les guerres que les marchands lui ont fait entreprendre et dans lesquelles les Canadiens étaient forcés d'agir pour sauvegarder les intérêts de ce groupe d'hommes rapaces sont à compter. L'Histoire ne souffre pas que l'on recouvre d'une légende menteuse les égoïstes conceptions des gens qui venaient ici pour redorer leurs armoiries aux dépens du peuple. Or, le peuple, c'était nous, les Canadiens-Français, et nous devons nous en souvenir sans cesse, en dépit des écrivains qui n'ont pas d'ancêtres.

Les terres mises en culture depuis Québec jusqu'à Montréal par des familles venues à leurs propres frais de la Normandie et du Perche, de 1634 à 1661, puis par d'autres que le roi avait fait choisir dans la Touraine, le Poitou et la Saintonge, le Perche et la Normandie, à partir de 1661, faisaient vivre une population de 7,000 âmes en 1672.<sup>1</sup>

Il y avait surabondance de grains que l'on aurait pu exporter, mais c'était chose défendue. En 1673, le roi donna l'ordre de cesser l'envoi des colons de France. Il préféra, de ce moment, guerroyer en Europe en épuisant le royaume, plutôt que d'augmenter son influence par la création d'établissements durables sur le Saint-Laurent. Ces mesures déplorables produisirent des fruits amers, comme on sait.

Voyons un instant ce qui se passait à propos de l'Hudson. Les Anglais s'étaient emparés de tout le territoire en 1664 et l'avaient nommé New York, d'après le duc d'York, frère de Charles II. Talon demandait en 1667 que le roi de France se fit céder cette Nouvelle-York afin d'avoir pour le Canada une seconde sortie sur l'Atlantique. Sans le dire, l'intendant partait du principe que Charles II, maintenu sur le trône d'Angleterre par l'or de la France, ne pouvait rien refuser à son frère Louis XIV — mais il est probable que Charles n'en entendit jamais parler.

<sup>1</sup> En 1673, le Massachusetts et les territoires appelés Nouvelle-Angleterre renfermaient 45,000 âmes, sans compter les Hollandais, Anglais, Suédois établis dans l'Etat de New-York et de New-Jersey.

Trois ans plus tard, Talon exposait que les commerçants anglais et hollandais de Manate (New-York) et d'Orange (Albany) recevaient des Iroquois "et des autres nations sauvages plus de douze cent mille livres de castor presque tous secs et les mieux fournis, dont ils se servent pour faire partie de leur commerce avec les moscovites. Comme tout ce castor se chasse par les Iroquois sur les terres de la domination du roi de France, ou pour mieux expliquer, sur celles dans l'étendue desquelles il peut donner la loi, et où les Européens ne peuvent percer pour peu qu'on prenne de précaution à assurer les postes favorables, je trouve beaucoup de joie à faire tourner naturellement et sans violence la meilleure partie de ce commerce au bénéfice des sujets de Sa Majesté."

Il ajoute qu'il a déjà sollicité la permission de construire un bâtiment sur le lac Ontario, et il renouvelle sa requête en disant qu'il ferait deux habitations ou forts, l'un au sud, l'autre au nord du lac. Cette lettre est datée de Québec le 10 novembre 1670 ; en marge du passage où il est parlé du navire, Colbert plaça ces mots : "Communiquer cette pensée à M. de Courcelles pour qu'il l'exécute." Rien ne fut fait.

Dans la même lettre, Talon explique que, pour trouver "l'ouverture du Mexique", il a envoyé, avec le concours de M. de Courcelles, le sieur de La Salle "qui a bien de la chaleur pour ces entreprises". Ce second voyage de La Salle a pu avoir lieu, mais il ne reste aucun écrit connu pour nous le raconter. On prétend que, cette fois, La Salle avait passé par le saut Sainte-Marie, puis, rendu au Mississipi, avait descendu le fleuve jusqu'au Kentucky.

Talon continue, disant qu'il a fait partir le sieur Daumont de Saint-Lusson pour explorer l'Ouest et voir s'il y a "quelque communication avec la mer du sud qui sépare ce continent de la Chine".

Un mois auparavant, il avait écrit à Colbert : "J'ai fait partir des gens de résolution qui promettent de percer plus avant qu'on n'a jamais fait, les uns à l'ouest et au nord-ouest du Canada, les autres au sud-ouest et au sud. . . Je suis fortement persuadé que si on avait un établissement sur le lac Ontario, que j'avais projeté de faire avant mon départ pour la France, on tiendrait les Iroquois dans le devoir, le respect et la crainte plus aisément qu'avec cent hommes — si Sa Majesté approuve que je fasse faire un petit bâtiment en forme de galère qui puisse aller à voile et à rame, se faire voir en tous les endroits du lac par lesquels ces barbares font leur commerce." Vis-à-vis "établissement sur le lac Ontario", Colbert traça en marge : "Attendre."<sup>1</sup>

On voit bien que l'idée de construire un fort au lac Ontario, soit à Kenté, à Cataracoui ou au sud, ne vient ni de La Salle, ni de Courcelles, ni de Frontenac, mais elle appartient à Talon qui porta ses calculs sur

<sup>1</sup> Pierre Margry, *Mémoires*, I, 82, 87-8.

Sec. I, 1901. 5.

toute l'Amérique du Nord et rendit publique la connaissance du Mississipi.

Ce dernier sujet se rattache à celui que nous traitons parce que la découverte officielle du fleuve eut lieu la même année (1673) que la fondation de Cataracoui et d'après des ordres de la même main. L'existence du Mississipi n'était pas un mystère. Disons ce qui s'était passé à cet égard.

Dans la *Relation* des pères jésuites de 1660, il est parlé de "deux Français" qui avaient tout récemment visité le pays des Sioux et qui prétendaient avoir vu "une grande rivière comparable à notre Saint-Laurent". Ce ne peut être que le Mississipi. Quant aux deux Français, ils se nommaient Médard Chouart des Groseilliers et Pierre-Esprit Radisson, son beau-frère. En 1657-59, ils avaient parcouru les lieux où s'élève la ville de Chicago, puis les bords sud du lac Supérieur, ensuite les endroits occupés par les villes de Saint-Paul et Minneapolis.

La *Relation* de 1660 fut écrite à Québec cinq ou six semaines après leur retour. Nous avons sous les yeux le journal de ces deux explorateurs. En revenant, ils descendirent l'Ottawa et virent le champ de bataille, du pied du Long-Saut, où Dollard des Ormeaux et ses vaillants compagnons avaient tenu près d'un mois contre sept cents Iroquois, en mai 1660. Radisson observe que ce terrible drame avait eu lieu "quelques jours auparavant". On sait que Chouart et lui étaient à Québec en juillet 1660. Ils repartirent en 1662, visitèrent tout le Sud et un peu l'Ouest du lac Supérieur, aussi bien que le territoire des Sioux, à cheval sur le Mississipi. Ils proclamaient partout leurs découvertes et voulaient en tirer des masses de fourrures. Pas un adulte dans le Bas-Canada qui n'entendit parler du second fleuve Saint-Laurent.

En 1664, nos deux aventuriers, voyant que l'on refusait de former une compagnie pour la traite des Sioux, passèrent en France où personne ne les écouta et finalement ils se rendirent à Londres. En 1669, grâce à eux, la compagnie de la baie d'Hudson fut fondée, et c'est alors que Radisson dicta ou écrivit lui-même ses mémoires, évidemment sur des notes prises au jour le jour, car les dates s'y enchaînent comme dans un livre de comptes. Chose curieuse, son texte est en anglais. Le style en est grossier, quoique l'auteur montre souvent une délicatesse de pensée extrême. Radisson était instruit. A plusieurs reprises il mentionne des faits historiques remontant à l'antiquité, et il dit avoir parcouru plusieurs pays d'Europe. Ses réflexions sur les sauvages sont d'un penseur et d'un ami de l'humanité.

Il faut croire qu'il a dicté en français et qu'un interprète quelconque l'a traduit. En tout cas, il est impossible que Radisson ait écrit de travers tous les noms sauvages et les mots français qui se voient dans son texte. C'est affreux. De plus, on a mêlé les pages du manuscrit

de manière à parler en 1664 d'un événement survenu en 1660 et vice versa. La maison Prince, de Boston, a renchéri sur tout cela en annotant l'ouvrage d'une façon déplorable.

Mais n'importe ! nous avons tout ce qu'il nous faut maintenant pour constater la présence de "deux Français" sur les rives du Mississipi en 1658, en 1662.<sup>1</sup>

En étudiant cette question de près, on est surpris de voir le nombre de découvreurs qu'a eus le Mississipi avant Marquette et Jolliet. Même chose pour la contrée des Sioux avant Duluth. L'histoire des grands lacs n'a pas été écrite en un corps d'ouvrage ; c'est pourquoi nous vivons sur de vagues renseignements qui ne soutiennent pas l'analyse.

Que La Salle ait ou non fait connaître quelque peu le Mississipi en 1670-72, cela n'a guère d'importance, puisque tout le monde dans le Bas-Canada en savait assez long sur ce sujet pour ne s'étonner de rien — sauf toutefois que ni La Salle ni aucun autre ne pouvait dire où le fleuve portait ses eaux. Les uns croyaient qu'il aboutissait à la mer de Californie, quelques-uns penchaient pour le golfe du Mexique.

L'automne de 1672, tel qu'il le dit dans sa lettre citée plus haut, Talon envoya Jolliet "à la découverte de la mer du sud, par le pays des Maskoutins (Chicago) et la grande rivière qu'ils appellent le Mississipi, qu'on croit se décharger dans la mer de Californie". Frontenac écrivant ces lignes à Colbert (2 novembre 1672) témoigne bien que le fleuve était connu dans sa partie supérieure. Il ajoute, au sujet de Jolliet : "C'est un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes et qui a déjà été jusqu'auprès de cette grande rivière."

Jolliet prit en route le père Marquette, et tous deux descendirent le Mississipi (1673) jusqu'à la bouche de l'Arkansas, d'après leur rapport ; mais le père Le Clercq dit qu'ils s'arrêtèrent au cap Saint-Antoine, qui se trouve "environ le milieu du chemin de la rivière Ouabache à celle des Missouristes... Ils rebroussèrent chemin, n'ayant pas descendu plus bas que trente ou quarante lieues au-dessous de la rivière des Illinois."

Restait à savoir où ce fleuve terminait sa course. Cavalier de La Salle décida la question en 1682.

Jolliet nomma la rivière Illinois "rivière de la Divine ou l'Outrelaise", parce que Divine était le nom de guerre de madame de Frontenac, et elle avait pour sa grande amie une demoiselle d'Outrelaise.

---

<sup>1</sup> De 1662 à 1672, il y eut continuellement des Canadiens sur le haut Mississipi. Nous pourrions écrire là-dessus un long article. *La Potherie*, III, 87, affirme que la connaissance du Mississipi est due à Nicolas Perrot, qui était au Wisconsin dès 1663, mais le père Allouez vient avant Perrot.

Tandis que s'accomplissait cette découverte officielle, les anciens découvreurs du Mississipi, Chouart et Radisson, se séparaient des Anglais et passaient en France, mais on ne leur permit pas de reprendre leurs voyages autour des grands lacs.

## V

Les Hollandais reprirent New-York en 1673, néanmoins rendirent la place aux Anglais l'année suivante. Entre ces deux événements, le poste ou fort de Cataracoui fut créé.

Plus on examine la situation de cette époque, plus on distingue le jeu des influences commerciales opérant au désavantage de la colonie agricole du Bas-Canada, et moins on voit les autorités françaises s'appliquant à développer cette dernière. Tout est conçu pour activer le trafic des castors, et on laisse en l'air la seule communauté qui avait de la consistance, de l'avenir, du patriotisme.

Cet ordre de choses étant compris, nous assistons à l'établissement du fort tant de fois mentionné dans cette étude.

Le 2 juin, le sieur Le Gardeur de Tilly accepte, par intérim, la charge de gouverneur général. Le 3, M. de Frontenac part de Québec et arrive à Montréal le 15, ayant employé la majeure partie de ces onze ou douze jours à voir les habitants de la rive nord du fleuve pour les faire mettre en marche avec lui. La rive gauche était presque toute inhabitée, à l'exception de Sorél, qui commençait.

Passant au cap de La Madeleine, le comte vit le père Dablon qui y demeurait, lequel lui annonça, d'après les rapports des sauvages, que les Hollandais avaient pris New-York,<sup>1</sup> mais il faut plutôt comprendre qu'ils parlaient de l'arrivée de la flotte devant cette ville, car la reddition de la place dut avoir lieu vers le 22 août, alors que Frontenac était de retour de Cataracoui.

Si, d'une part, l'objet de MM. de Courcelles et Frontenac était la traite des pelleteries, les missionnaires, de leur côté, ne pouvaient voir dans l'entreprise qu'un moyen de faciliter l'évangélisation des sauvages en se plaçant eux-mêmes sous la protection du fort que l'on allait construire.

« Insensiblement, M. de Fénelon avait été amené à élargir le cercle de son zèle. C'est au milieu de ces nombreux travaux que vint le surprendre l'arrivée à Montréal de M. de Frontenac. M. de Fénelon dut s'empresser de venir saluer son ami qui était reçu sur son passage, mais principalement à Montréal, avec tout le respect et tout l'enthousiasme qu'il avait déjà su inspirer aux différentes classes du pays. M. de Frontenac se rendait à Kenté, afin d'intimider les Iroquois par le

<sup>1</sup> Pierre Margry, *Mémoires*, I, 199.



déploiement des forces de la colonie, et de les tenir en bride par la fondation d'un fort à l'entrée du lac Ontario. Voulant mettre à profit, pour son voyage, les lumières et l'expérience de l'ancien missionnaire, et lui donner en même temps l'occasion de revoir des lieux pour lui si pleins de souvenirs, il s'en fit accompagner, ainsi que d'un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé d'Urfé. Tous deux lui furent utiles dans une entreprise où il fallait en même temps ménager l'amour-propre de ces barbares et les forcer à reconnaître la suprématie française."<sup>1</sup>

"M. d'Urfé et M. de Fénelon, venus de Kenté, et alors présents à Ville-Marie, devaient accompagner l'armée dans ce voyage, et ce dernier (M. de Fénelon), le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, prêcha à l'église paroissiale et fit dans son discours l'éloge du gouverneur général. M. de Frontenac, qui voulait éviter les rapides du saut Saint-Louis, où l'on n'aurait pu faire passer tous les objets nécessaires à l'établissement de son fort, ordonna aux habitants de réparer le chemin qui conduisait de là à la Chine, et par ce moyen fit transporter tous ces objets en charrette sans aucun accident. Enfin le 26 et le 27 juin, il ordonna aux troupes de se réunir dans ce lieu, et s'y rendit lui-même le 28 au soir ; il les avait divisées en neuf escouades, en y comprenant celles des Hurons et des Algonquins qui l'accompagnaient ; et chaque escadre se composant de dix à douze canots, il avait ainsi près de cent vingt canots, outre les deux bateaux plats, et environ quatre cents hommes."<sup>2</sup>

Ici apparaît une question délicate, l'assistance que le gouverneur exigea des "habitants" pour mener à bonne fin ses opérations de traite. Le commerce était à peu près libre depuis quelques années ; personne n'avait le droit d'en imposer le fardeau ou les risques aux cultivateurs. Le cas était imprévu. On peut même dire que, de 1632 à 1663, les Cent-Associés qui possédaient tout le domaine du Canada, n'auraient pu se prévaloir de leur situation jusqu'au point de commander des corvées. Il est vrai que, en 1665-66, les habitants avaient servi les troupes royales dans leur marche contre les Iroquois, mais ils cherchaient alors à se débarrasser de ces maraudeurs dont les courses les troublaient depuis une trentaine d'années. En 1673, la paix n'était plus douteuse et les cultivateurs du Bas-Canada n'avaient rien à voir dans les entreprises de commerce de La Chesnaye, Le Bert, Frontenac et autres, de sorte que l'appel à la milice pour escorter le convoi qui se rendait au lac Ontario était bel et bien un abus d'autorité sans profit pour les véritables colons du pays.

La Hontan, qui remonta le fleuve onze ou douze ans plus tard, énumère les endroits suivants : le saut Saint-Louis, le lac Saint-Louis, les

<sup>1</sup> M. l'abbé Hospice Verreau, *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 62.

<sup>2</sup> Fallon, *Histoire de la Colonie*, III, 462.

Cascades, la cataracte du Trou, le saut des Cèdres, le saut du Buisson, le lac Saint-François, le Long-Saut, les Galops, la Galette, le fort Frontenac. Aucun de ces noms n'a été changé depuis plus de deux siècles.

L'expédition avait à franchir ces redoutables obstacles tout en se gardant contre les surprises de l'ennemi. Le soldat et le canotier devaient se trouver réunis dans la même personne, et cette personne ne pouvait être qu'un enfant du pays, formé à ces voyages par une longue expérience.

"Durant la marche, le 9 juillet, l'on vit arriver, sur les six heures du soir, deux canots d'Iroquois qui apportaient à M. de Frontenac des lettres de M. de La Salle. Il lui mandait que, nonobstant l'appréhension que les Iroquois avaient témoignée de son approche, ils s'étaient enfin résolus d'aller à Kenté, et qu'ils l'y attendaient au nombre de plus de deux cents, des plus anciens et des plus considérables de leur nation, pour l'assurer de leur obéissance. Il ajoutait, cependant, qu'ils avaient eu de la peine à prendre cette résolution, par jalousie pour ceux de Kenté, que le gouverneur, qui allait ainsi les visiter, semblait préférer à tous les autres. Si M. de Frontenac avait témoigné d'abord l'intention de construire son fort à Kenté pour appuyer ainsi, comme il l'écrivait à Colbert, la mission des prêtres de Saint-Sulpice, il paraît que ce n'était là qu'un motif fort accessoire et qu'au fond il avait dessein de l'établir non à Kenté, dont les terres avaient déjà été données aux missionnaires de ce lieu, mais à vingt lieues de là et à l'embouchure de la rivière Katarakoui.

"Avant son départ de Villemarie, il avait résolu, en effet, de visiter ce lieu, l'ayant jugé déjà, par l'examen de la carte et après beaucoup de consultations, comme très propre pour l'établissement qu'il méditait ; aussi, quoiqu'il eût fait assigner aux sauvages la mission de Kenté, comme lieu du rendez-vous, pour leur faire connaître l'établissement qu'il voulait former en ce lieu, il pria M. de Fénelon et M. d'Urfé de prendre les devants et d'aller en toute diligence à Kenté pour inviter les Iroquois à se rendre à l'embouchure de Katarakoui."<sup>1</sup>

Le même auteur a très bien résumé les divers aspects de la situation ; écoutons-le :

"Dès son arrivée en Canada, M. de Frontenac résolut de former un grand établissement de commerce sur le lac Ontario, au lieu même que M. de Courcelles était allé visiter l'année précédente, d'y construire un fort et d'y tenir des hommes avec des marchandises, pour les donner aux sauvages en échange de leurs pelleteries. Dans ce but, il put avoir pour motif le bien de la colonie en général et croire qu'il le procurait par là, comme le pensait M. de Courcelles, qui avait eu déjà le

<sup>1</sup> Fallon, *Histoire de la Colonie*, III, 461-463.

dessein de cet établissement. Les Iroquois, dit-on, offraient alors de fournir aux Outaouais toutes les marchandises dont ils avaient besoin et de les échanger pour leurs pelleteries sur les bords du lac Ontario. M. de Frontenac, par cet établissement, voulait traverser et ruiner ce commerce, dont le succès aurait été nuisible à celui de la colonie.

“ En arrivant en Canada, M. de Frontenac trouva que M. Perrot, gouverneur de Montréal, avait déjà formé, dans l'île de son nom, un établissement de commerce qui, par sa position avancée, le mettait à même de recevoir de première main, par M. de Bruey, son commis, toutes les fourrures des Sauvages qui descendaient dans la colonie par le fleuve Saint-Laurent et par la rivière des Outaouais ; et on soupçonna M. de Frontenac d'avoir voulu, par la construction de son fort au lac Ontario, se former à lui-même un établissement plus avancé dans les terres et plus considérable encore, et le faire valoir par le moyen de M. de La Salle qui entra d'abord dans ses intérêts. . .

“ L'empressement que M. de Frontenac fit paraître pour construire ce fort, avant même d'avoir consulté le ministre, peut donner à penser qu'il ne mit tant de diligence que parce qu'il craignait que le gouvernement ne fût pas favorable à son dessein : sachant bien qu'on n'était pas en état de tenir garnison dans ce lieu éloigné, ni d'y envoyer des Français pour y former une colonie. . .

“ M. de Frontenac ayant donc résolu de construire ce fort avant le retour des vaisseaux et dès que la fonte des glaces aurait rendu navigable le fleuve Saint-Laurent, s'occupait sans délai des moyens qu'il aurait à prendre pour exécuter son dessein. Il se voyait sans troupes, sans argent, sans munitions, sans canots dans un pays dont il ne connaissait pas encore la situation, ni le caractère de ceux qui l'habitaient. Pour se procurer les hommes et les bras nécessaires, il dissimula d'abord son dessein aux Canadiens, et leur donna seulement à entendre qu'au printemps il irait parcourir toute l'étendue de son gouvernement, pour connaître le pays, se faire voir aux Sauvages et les assurer de la protection du roi, pourvu qu'ils gardassent la paix avec nous. M. de Courcelles, pour ne pas s'exposer aux insultes des Iroquois, n'avait entrepris le même voyage qu'avec une escorte de cinquante-six personnes.

“ M. de Frontenac alléguait cet exemple et ordonna aux habitants de Québec, des Trois-Rivières, de Ville-Marie et d'autres lieux, de lui fournir à leurs propres frais, un certain nombre d'hommes qui l'accompagnaient, et des canots, tant pour conduire son escorte que pour transporter tous les objets qui lui étaient nécessaires, et invita aussi à l'accompagner dans ce voyage les officiers établis dans le pays. Pour légitimer ces corvées extraordinaires, qui auraient pu exciter de justes murmures, il fit entendre qu'il voulait aller avec cette suite nombreuse afin de faire paraître aux yeux des Sauvages quelques marques de la puis-

sance du gouverneur et de les contenir plus aisément par la crainte ; et sous ce même prétexte, sachant que M. de Courcelles était allé dans leur pays en bateau plat, malgré les rapides et les courants, il fit construire deux bateaux semblables qui pouvaient porter chacun seize hommes et beaucoup de vivres, et les arma même de quelques pièces de canon, après les avoir fait peindre l'un et l'autre, ce qui était encore nouveau dans le pays.

“ Il était à craindre que les Iroquois, instruits de ces préparatifs, n'en prissent quelque alarme. M. de Frontenac écrivit de Québec à M. de La Salle, qui demeurait à Ville-Marie, de partir de là aussitôt que la navigation serait ouverte et d'aller à Onnontagué, rendez-vous ordinaire de toutes les nations iroquoises, pour les avertir que son dessein était simplement de visiter la mission et l'établissement des prêtres de Saint-Sulpice à Kenté. Il ajoutait qu'il les invitât à envoyer dans ce lieu des députés de chaque nation afin que le gouverneur général leur confirmât, de la part du roi de France, tout ce qui leur avait été promis par les gouverneurs précédents, et qu'il pût recevoir d'eux, par leurs députés, de nouvelles marques de soumission et d'obéissance. Il lui marquait encore qu'il pourrait aller chez les quatre autres nations iroquoises, pour leur donner les mêmes assurances, s'il le jugeait à propos ; et en exécution de ces ordres, La Salle, dès le commencement du mois de mai, partit de Ville-Marie.

“ Le fleuve Saint-Laurent était donc devenu navigable, M. de Frontenac envoya d'abord de Québec à Ville-Marie les munitions de guerre, avec les autres choses nécessaires à son dessein. Il partit lui-même le 3 du mois de juin, accompagné d'une partie de la garnison du château Saint-Louis, de ses gardes et de ses volontaires, après avoir donné ordre à M. Prévost, major de la place, de le suivre avec toutes les brigades des habitants des côtes et des lieux circonvoisins ; de manière à être rendus à Ville-Marie le 24 du même mois. Chemin faisant, il visita les officiers établis sur la route, qui s'efforcèrent à l'envie de le féter, et arriva ainsi à Ville-Marie le 15, sur les cinq heures du soir... Durant treize jours qu'il séjourna dans cette ville, il fut sans cesse occupé, tant à préparer ce qui était nécessaire pour la construction de son fort, qu'à diviser en brigades et en escadres les habitants et les canots qu'il avait mis en réquisition au nom du roi, et à donner à chacun des commandements, en réglant le rang qu'ils tiendraient dans la marche, ce qui ne lui donna pas peu d'exercice.”<sup>1</sup>

La Salle avait persuadé Frontenac que le lieu le plus avantageux pour le fort, était non pas la baie d' Kenté mais Cataracoui. Le gouverneur arriva donc à l'entrée du lac Ontario et forma sa flottille en ordre de bataille. Quatre divisions de canots composaient l'avant-

<sup>1</sup> Faillon, *Histoire de la Colonie*, III, 462.

garde ; suivaient deux brigantins ou chaloupes armés de canons ; venait ensuite Frontenac entouré de l'état-major, de sa garde et des gentilshommes. A sa droite étaient les canots des Trois-Rivières ; à sa gauche ceux des Sauvages alliés. Deux autres divisions fermaient la marche, qui se faisait lentement, en mesure, pour paraître plus imposante.<sup>1</sup>

Le lieutenant Randin dessina le plan du fort, surveilla l'érection des palissades, ainsi que des fossés nécessaires pour la défense. Cet officier était du régiment de Carignan, compagnie Berthier ; l'île Randin, qui sert de commune à la ville de Berthier-en-haut, lui fut concédée vers ce temps. Il a dressé une carte des grands lacs pour le comte de Frontenac.

M. Ferland note que "La Salle joua le plus grand rôle dans cette entreprise après M. de Frontenac et, tous deux semblent avoir dès lors eu des vues pour attirer de ce côté une grande partie du commerce de l'Ouest". L'idée n'était pas de ces deux hommes, nous le savons. Il continue : "Le projet fut si bien reçu des Iroquois que M. de Frontenac commença de suite les travaux, avant qu'ils n'eussent le temps de revenir sur leur première décision. L'enceinte du fort fut immédiatement tracée ; au bout de six jours il avait été fermé et mis en état de défense. Pendant ce temps, l'on avait préparé pour la culture environ vingt arpents de terre."<sup>2</sup>

Les Sauvages rassemblés à Kenté se décidèrent à aller complimenter Frontenac à Cataracoui et furent témoins de la rapidité avec laquelle les travaux du fort s'exécutaient. On les fêta, on les harangua, mais ils ne riaient pas en voyant les Français prendre pied sur leurs terres, et ils comprenaient très bien que cela gênerait leur commerce avec les Anglais.

L'escouade des Trois-Rivières termina sa tâche la première, suivie de près par celle de Sorel. C'était le 20 juillet. Frontenac eut d'abord l'idée de les mettre en marche le même jour pour retourner chez elles ; il voulait aussi renvoyer les hommes des capitaines Duguay, Saint-Ours et La Durantaye ; mais, sur le soir, il reçut des nouvelles des Iroquois qui lui firent changer d'avis. Dès le lendemain matin, cependant, il se trouva rassuré et, aussitôt, une brigade, comprenant les contingents des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Contrecoeur, se mit en route pour descendre le fleuve. Le 22 partirent dès la pointe du jour, les corps de La Durantaye, Saint-Ours et Duguay.<sup>3</sup>

Ainsi fut érigé ce fort que le Bas-Canada paya bien cher pour le moment et par la suite.

<sup>1</sup> Gabriel Gravier, *Etablissements de Cavclier de La Salle*, pages 40-42.

<sup>2</sup> *Cours d'Histoire du Canada*, II, 94.

<sup>3</sup> Pierre Margry, *Mémoires*, I, 233-4.

On avait creusé le sol sur les quatre faces d'un carré ; les terres provenant des déblais, rejetées au milieu de cette place, l'exhaussaient au-dessus du terrain environnant ; une palissade en gros pieux entourait ce plateau et le défendait. Le tout se composait de quatre faces de 90 pieds chacune. Dans cette enceinte étaient placés les logements et bâtiments nécessaires au maintien du fort. Le coût s'élevait à dix ou douze mille francs, ce qui couvre probablement les frais du voyage et la nourriture des hommes de travail, y compris la milice. Il n'était pas question de salaire ou de gages ou de solde, puisque le tout était conduit sur le principe de la corvée royale.

Sur la caserne de la tête-de-pont de Kingston on a gravé le millésime de 1674 comme date de fondation, mais le vrai chiffre est 1673. Kingston est à 172 milles de Montréal, soit 57 lieues.

M. Ferland<sup>1</sup> dit que l'on construisit une barque pour la navigation du lac Ontario et l'on proposa d'en bâtir une autre sur le lac Érié, dès qu'un nouveau fort sur la rivière Niagara aurait été établi. C'est en 1675, du temps de La Salle, croyons-nous, que cette barque ou brigantin sillonna le lac pour la première fois.

Puisque nous abandonnons Kenté, il n'est pas sans à propos de voir d'où vient ce nom. Durant les années 1668-72, les Français écrivent toujours Kenté, qui doit avoir une origine iroquoise puisque M. Dollier et ses contemporains l'adoptent comme un terme connu. S'il était français, on nous l'aurait probablement expliqué. Certains auteurs, venus par la suite, mettent "Quinté", mais l'orthographe ne signifie rien dès que le son est à peu près le même. Il y a Kebec, Kébecque et Québec comme exemple. L'*Antiquarian*<sup>2</sup> n'a pas l'air de savoir à quelle date ce nom apparaît dans l'histoire ; il mentionne l'expression latine "quinta" qui, selon lui, désignerait les cinq baies du chenal de cet endroit, mais comment les prêtres l'auraient-ils, en ce pays, transformée pour en faire "Kenté" ? Le mot doit être sauvage. M. Dollier écrit Quenté et Kenté et conserve le plus souvent cette dernière épellation. M. Jacques Viger dit, dans une note au bas de la page : "On écrit aujourd'hui Quinté", — ce qui n'explique rien.

Et Cataracoui ? Nous rencontrons Cataracoui, Katarakoy, Katarakouy, Kataracouy, Katarakoüy, Katarakoui ; — est-ce que ces arrangements de lettres tirent à conséquence ? Il paraîtrait que tout cela veut dire : rivière à la vase ou rivière boueuse.

<sup>1</sup> *Cours d'Histoire du Canada*, II, 94.

<sup>2</sup> Montréal, 1875, page 179.

## VI

A la séance du conseil souverain de Québec du 15 janvier 1674, M. de Frontenac signale le changement qui s'est opéré dans la Nouvelle-York, où les Hollandais venaient de chasser les Anglais. Il dit savoir de bonne source que les Iroquois sont sollicités de faire la guerre à la colonie du Canada, parce que la Hollande et la France sont en guerre depuis plus d'un an. Là-dessus, les conseillers se déclarent tous dévoués aux intérêts de Louis XIV et prêts à suivre ses ordres en tous points.

Le conseil allait bientôt avoir à s'occuper de ce qui se passait dans la région de Montréal relativement à la traite des pelleteries, car la paix de 1669 avait ouvert le champ aux coureurs de bois, lesquels avaient pour chefs six ou sept officiers du régiment de Carignan adonnés à ce commerce, après avoir obtenu la permission de demeurer ici lorsque le régiment retourna en France. Les anciens marchands se voyaient écrasés par cette concurrence et, comme M. de Frontenac était leur associé, sinon avoué du moins visiblement, la lutte devint plus vive après la construction du fort de Cataracoui.

Nous le savons, l'objet du comte de Frontenac était d'empêcher les Iroquois qui chassaient dans le Haut-Canada, de vendre leurs pelleteries aux Hollandais d'Albany. Pour attirer ces sauvages au fort de Cataracoui, il accorda la permission de faire la traite en ce lieu et d'occuper le fort, à deux marchands bien connus : Jacques LeBert, de Montréal, et Charles Aubert de La Chesnaye, de Québec. C'est comme si le gouvernement fédéral actuel, ou celui de l'une de nos provinces montait, avec l'aide du public, une manufacture qu'il ferait exploiter par deux ou trois de ses amis.

"Le gouverneur fournit le magasin de Frontenac (Cataracoui) de marchandises et de munitions de guerre ; il y laissa un commandant avec une petite garnison, et lui donna pour aumônier le père Gabriel de La Ribourde, récollet."<sup>1</sup>

Cela dérangeait considérablement les traiteurs de Montréal ; aussi y eut-il opposition et bisbille. En 1670, François-Marie Perrot, officier du régiment de Carignan, marié à une nièce de Talon, ayant été nommé gouverneur de Montréal, prenait un pied de maître dans la région et se considérait dès lors "comme indépendant des sulpiciens, seigneurs de l'île, et affranchi de tout contrôle dans le trafic des boissons qu'il faisait avec les sauvages, au grand scandale de tous les gens de bien du pays. Pour mieux réussir dans ce commerce et recevoir plus sûrement les pelleteries des mains des sauvages, il avait établi un ma-

<sup>1</sup> Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, II, 94.

gasin au-dessus de l'île de Montréal, sur le chemin par où ils avaient coutume de passer, ce qui devait leur éviter la peine de les porter à Ville-Marie. Le lieu qu'il avait choisi était une île du fleuve Saint-Laurent qui, de son nom, fut appelée "l'île Perrot", et afin d'y être entièrement indépendant, il en obtint de Talon la propriété et la seigneurie. Dans cette île écartée où il avait feint de commencer quelques défrichements, il trafiquait librement avec les sauvages qui descendaient le fleuve, et envoyait même de là des hommes dans les bois pour courir après les chasseurs."

"M. Perrot ayant appris que quelques particuliers avaient obtenu des congés de M. de Frontenac, il les obligea à les lui remettre et d'en recevoir à la place d'autres de sa propre main. Enfin, pour avoir, sans beaucoup de frais, des coureurs de bois à ses ordres, il souffrit que presque tous les soldats de sa garnison désertassent l'île de Montréal et s'enfuyaient dans les bois, sans se mettre en peine de les faire poursuivre, ni même de donner avis de leur désertion au gouverneur général. Bien plus, comme plusieurs des soldats s'étaient rendus coupables de vols envers des habitants de Villemarie, M. Perrot pour empêcher qu'on ne les poursuivît dans les bois, délivra aux particuliers volés des billets écrits de sa main, avec engagement de les rembourser, ce qu'il fit sans doute dans l'espérance de retirer de ces déserteurs son argent avec usure, par l'autorisation qu'il leur donnait d'aller courir les bois, ne les employant presque pas à autre chose.

"Perrot ne pouvant, à cause de sa qualité de gouverneur de Montréal, s'occuper lui-même des détails du commerce avec les sauvages, ni résider dans l'île Perrot, il y plaça Antoine de La Fresnaye, sieur de Brucey qui, après avoir été lieutenant dans sa compagnie (régiment de Carignan) était ainsi devenu son agent d'affaires et son commis attitré. Enfin, M. de Brucey, outre ce commerce illicite avec les sauvages, était encore le protecteur notoire et le complice des coureurs de bois, leur fournissant des liqueurs et des marchandises en échange des pelletteries qu'ils lui apportaient à l'île Perrot.

"Dans sa visite de 1671, M. de Courcelles fut informé qu'il y avait au pied du Long-Sault, dans la rivière des Outaouas, des Français qui enviraient les sauvages, et l'on peut conjecturer que M. Perrot n'était pas entièrement étranger à ces transgressions. Il est certain qu'il donnait lui-même protection ouverte aux coureurs de bois, non seulement dans son île, par M. de Brucey son agent, mais encore dans toute l'étendue de celle de Montréal, où il faisait sa résidence, et qu'il délivrait des congés à des individus, ses affidés, tant de Ville-Marie que des lieux circonvoisins, pour aller, sous prétexte de chasse, faire la traite dans les bois."



Du côté nord-ouest de l'île de Montréal se préparaient des postes de traite indépendants de l'influence de Perrot. Le séminaire de Saint-Sulpice accorda, en 1671, deux fiefs de 8 arpents de front à la rivière des Prairies, sur 25 de profondeur, contigus l'un à l'autre, à deux officiers du régiment de Carignan : 1<sup>o</sup> Philippe de Carion du Tresnoy, lieutenant de la compagnie de La Motte, autrefois du régiment de l'Estrade ; 2<sup>o</sup> Paul de Morel, enseigne de la même compagnie.

Carion et Morel allaient au-devant des sauvages sur la rivière des Outaouas, au pied du Long-Sault, où est Carillon (Carion) aujourd'hui.

“ Lorsque, l'année 1671, M. de Courcelles retourna du lac Ontario, il voulut visiter l'établissement naissant de l'île Perrot et celui de M. de Berthé, sieur de Chailly, enseigne de la compagnie de M. Perrot, commencé depuis peu à la tête de l'île de Montréal, sur les terres que le séminaire de Saint-Sulpice lui concéda l'année suivante à titre de fief noble.”

Ce troisième poste que le sieur de Berthé dirigeait ne devait pas plaire à Perrot.

“ Le comptoir de commerce de M. de Chailly était situé en face de l'île Perrot, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent ; et peut-être que, en s'établissant ainsi l'un et l'autre à la tête de l'île de Montréal, ils s'étaient promis d'avoir, par ce moyen, les pelleteries de tous les sauvages qui descendraient le fleuve ; mais l'intérêt les divisa bientôt, au sujet même de leur commerce, et l'année suivante (1672), nous les voyons en procès devant le conseil souverain pour terminer leurs différends”.<sup>1</sup>

L'automne de 1673, MM. Picoté de Bolesire, Vincent de Hautmesnil, Charles Lemoine de Longueuil, Jacques Le Bert et Migeon de Branssac, tous commerçants de Montréal, allèrent trouver M. Perrot chez lui pour protester contre sa conduite ; mais ils ne gagnèrent rien et ce gouverneur-marchand fit même arrêter Migeon pour avoir porté la parole au nom des autres. Il s'ensuivit des chicanes, des injures, des hostilités qui amenèrent l'emprisonnement de Le Bert, et ensuite celui de Perrot, comme on va voir.

“ M. de Frontenac avait envoyé le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes, pour arrêter les gens de la traite, et M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui était associé pour le commerce avec l'un des prévenus, prit parti pour lui et insulta publiquement le sieur Bizard dans la maison de M. Le Bert, un des principaux marchands de la colonie. Mandé à Québec pour rendre compte de sa conduite, M. Perrot fut arrêté par les ordres du gouverneur général.”<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Fallon, III, 450.

<sup>2</sup> Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, 97.

Le 29 janvier 1674, Le Bert portait plainte devant le conseil souverain parce que Perrot l'avait fait mettre en prison pour avoir, disait-il, signé un procès-verbal constatant l'insulte faite à Jacques Bizard dans l'affaire ci-dessus. C'est alors que Perrot reçut ordre de se rendre à Québec, mais il refusa de répondre, fut incarcéré et resta sous garde jusqu'au départ des navires pour la France. Brucy, arrêté pareillement, fut relâché.

Le jour de Pâques 1674, l'abbé de Fénelon, prêchant à Montréal, jeta de l'huile sur le feu en prenant le parti de Perrot. Frontenac le manda à Québec et l'expédia en France avec Perrot. Fénelon reçut ordre de ne plus retourner en Canada. Perrot fut mis à la Bastille.

Voilà où en étaient les affaires de la traite des fourrures durant les douze premiers mois de l'existence du fort Cataracoui. La politique du Bas-Canada se concentrait tout entière dans ces luttes. La rivalité des gens du trafic détournait l'attention des gouvernants qui aurait dû se porter vers le défrichement des terres et l'agriculture. Pour rendre les choses encore plus déplorables, nos cultivateurs étaient entraînés à devenir coureurs de bois et à négliger fatalement les travaux de la ferme. A partir de cette date, la colonie agricole n'a vécu que par miracle ; le commerce l'a exploitée constamment comme pour l'éteindre.

## VII

Le 17 mai 1674, Colbert écrivait à Frontenac : " L'intention de Sa Majesté n'est pas que vous fassiez de grands voyages en remontant le fleuve Saint-Laurent, ni même qu'à l'avenir les habitants s'étendent autant qu'ils ont fait par le passé."

Ces mots " de grands voyages " avaient trait à Cataracoui. Le roi devint bientôt plus explicite et le gouverneur général avisa au moyen de ne plus tant s'afficher au sujet de ce poste de traite. Il avertit La Chesnaye et Le Bert de se préparer à quitter la place.

Colbert sollicitait du roi la permission d'abolir la compagnie des Indes qui, depuis 1664, avait le monopole du commerce dans toutes les colonies françaises de l'Amérique et sur la côte d'Afrique entre le cap Vert et le cap de Bonne-Espérance. La liberté commerciale des particuliers n'existait pas, car tout appartenait à la compagnie. Ce n'était cependant point dans un but de justice qu'agissait le ministre en demandant l'abolition de celle-ci, mais uniquement parce qu'il voulait que le monopole rapportât davantage au roi. Voici comment Garneau expose la situation : " La compagnie, qui employait plus de cent navires, ne prospéra pas plus que celles qui l'avaient précédée; elle se trouva bientôt grevée d'une dette énorme. Elle devait en 1674 trois millions

cinq cent vingt-trois mille francs ; cette dette avait été en partie causée par la guerre qu'elle avait eu à soutenir contre les Anglais. Le capital versé s'élevait à un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille francs. L'actif de la compagnie dépassait à peine un million. Sur la récom-mandation de Colbert, Louis XIV remboursa la mise des actionnaires, se chargea de la dette passive, supprima la société, et rendit le com-merce d'Amérique libre à tous les Français, sous les réserves suivantes : Le droit du quart sur les castors et du dixième sur les orignaux fut maintenu, et passa entre les mains du gouvernement, qui l'affirma à M. Oudiette. Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité. Ce prix fut d'abord de quatre francs dix sous la livre ; mais il devint bientôt nécessaire de diviser cette marchandise en peaux de première, de deuxième et de troisième qualité, ou en castor gras, en castor demi-gras et en castor sec. Le fermier (Oudiette) payait en marchandises les pelletteries que lui appor-taient les habitants ; et, comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel était l'objet le plus important du commerce, il se trouvait par là même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays, ce qu'il ne manqua pas de faire au détriment général. Comme il était l'arbitre des prix, il les fixa de manière qu'on vit baisser graduellement celui des fourrures chez les sauvages et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en échange, tandis que dans les colonies an-glaises, où la traite était libre, les prix suivaient une marche contraire : on y payait les pelletteries deux ou trois fois plus cher. M. Oudiette obtint encore la ferme des droits sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac ; ces droits étaient de dix pour cent. Plusieurs particuliers prétendaient en être exempts ; on ne dit pas pourquoi, mais ils furent bientôt obligés de se soumettre à l'ordre du roi comme les autres. Cette ferme exista sans modification jusqu'en 1700."

Tel a toujours été le système français à l'égard des colonies. Le gouvernement pressure les colons et les tient dans un véritable esclavage. Aussi a-t-on vu disparaître à tour de rôle ces tristes entreprises que les historiens français ont la hardiesse de vouloir nous faire admirer!

Charles Aubert de La Chesnaye, arrivé dans le pays en 1655 en qualité d'agent de la compagnie de Rouen, écrivait en 1676 : " Les Hu-rons, avant leur défaite (1650) par les Iroquois, avaient, par l'espérance de leur conversion, obligé les jésuites d'établir chez eux une forte mis-sion et comme, de temps en temps, il fallait leur porter leurs nécessités, messieurs les gouverneurs commencèrent à souffrir que quelques-uns de leurs domestiques y montassent tous les trois ou quatre ans, d'où ils rapportaient ce bon castor gras des Hurons que les chapeliers re-cherchent si fort. . . M. de Lauzon y envoya deux particuliers qui re-tournèrent en 1656 chacun de 14 à 15 milles livres, et amenèrent avec eux

une flotte de sauvages, riches de 100 mille écus. M. d'Argenson qui lui succéda, n'y envoya personne, non plus que messieurs d'Avagour et de Mézy. Ce fut donc à l'arrivée de M. Talon que, sous prétexte de découvertes et de trouver des mines de cuivre, lui seul se rendit maître de ces voyages, car il obligeait M. de Courcelles de lui signer des congés qu'il faisait régir et, sur une contestation entre eux, il en expédia lui-même... C'est aussi cela qui a fait faire de belles découvertes. Quatre à 500 jeunes gens des meilleurs hommes du Canada sont occupés à ce métier... Avant l'arrivée de messieurs de Tracy, de Courcelles et de Talon (1665), rien n'était réglé que par la volonté du gouverneur, bien qu'encore il y eût un conseil et qu'il y faisait entrer que ses créatures. Il en était absolument le maître, ce qui a fait que la colonie a beaucoup souffert en ces commencements. M. de Tracy, à son arrivée, cassa le conseil et les conseillers, pour en rétablir aussitôt un autre des personnes choisies par lui et par M. l'évêque, lequel a duré jusqu'à la troisième année de l'arrivée de M. de Frontenac qui leur fit accorder par la cour des provisions en vertu d'un édit pour l'établissement. C'est donc aussi dans ce temps que le roi ayant donné le pays à messieurs des Indes occidentales, le droit du quart et la traite de Tadoussac furent regardés comme le domaine de la dite compagnie, dont la jouissance leur est demeurée jusqu'au bail d'Oudiette... Comme, avant M. Talon, personne n'envoyait dans les bois, il n'y a point eu, à ma connaissance, de règlement sur le fait des dits bois avant l'arrêt de 1675. Au contraire, je me souviens que ces deux particuliers qui rapportèrent, au temps du gouvernement de M. de Lauzon, 14 à 15 mille livres, me firent procès pour s'exempter des droits du quart, parcequ'ils disaient qu'on leur avait l'obligation d'avoir fait descendre une flotte qui enrichissait le pays.<sup>1</sup>

Dans les quinze ou vingt mois (1673-75) où fut construit le fort Frontenac, où le Mississipi se trouva mieux connu, où la compagnie des Indes abandonna ses privilèges, où La Salle obtint le fort Frontenac, où la maison Oudiette reçut le monopole du commerce, Louis XIV comprit la possibilité de faire dériver dans ses coffres les revenus provenant de toutes ces affaires. Il fit main basse sur la colonie pour se procurer un commerce de castor profitable, et comme les habitants qui s'adonnaient à la culture du sol ne lui rapportaient rien, il enjoignit de ne plus nous envoyer de cultivateurs. Tout cela eut lieu dans l'espace d'une vingtaine de mois, et des hommes qui s'appellent Colbert et Talon entrèrent dans ces vues égoïstes, anti-françaises, criminelles même, car elles constituaient un déni de justice à notre égard, une oppression qui a paralysé le Canada jusqu'à la conquête.

<sup>1</sup> Documents sur la Nouvelle-France, Québec, 1883, tome I, 252, 254, 256, 260, 261.

En 1674, le roi prescrivait la construction du palais de Versailles. Comptait-il que La Salle et Oudiette lui trouveraient les sommes nécessaires à cette folle dépense ?<sup>1</sup>

Les poètes menteurs, les sonneurs de louanges, comme dit le satirique Barbier, veulent nous faire croire que Louis XIV, Colbert, Talon, La Salle ont été pour nous des pères inspirés dans l'intérêt du Canada, tandis qu'ils n'ont jamais fait autre chose que de nous exploiter et mettre des entraves au développement de la vraie colonie, car la bande de pillards qui les secondaient n'étaient pas des colons. Ce lamentable état de choses couvre toute la période française.

Les coureurs de bois commençaient à causer des troubles ; aussi voyons-nous que le conseil de Québec édictait des peines sévères contre cette classe de personnes. Le 22 avril 1675, il est fait mention de "nombre de volontaires non habitants" qui infestent l'île de Montréal, et que ces "vagabonds peuvent être un reste des coureurs de bois qui jouissent du bénéfice de la traite contre la disposition des ordonnances du conseil, laquelle traite n'appartient qu'aux habitants ; et cependant la meilleure partie leur est enlevée par ces sortes de gens qui ne contribuent en rien à l'augmentation de la colonie, mais qui, au contraire, la détruisent". Le conseil ordonne d'appliquer vigoureusement les ordonnances qui défendent la traite à n'importe quelles personnes qui ne sont pas de vrais habitants tenant feu et lieu et travaillant sur leurs terres.

Citons quelques traits de la vie de ces indisciplinés qui furent alors comme une sorte de fléau dans la colonie.

Au printemps de 1669, Etienne Banchaud avait une cabane à la rivière Mascouche, qui se décharge à l'île Jésus, et avec lui étaient Lafontaine-Cochon et Jean Turcot ; ces trois Français massacrèrent trois hommes, une femme et deux enfants (Onneyouts), prirent les pelleteries de ces sauvages et les cachèrent vis-à-vis la cabane de Banchaud. Turcot, ayant été frustré de sa part du butin, déclara le meurtre à Leprévost. Turcot emprunta de l'argent à La Salle sur cette part de butin sans rien avouer, mais Leprévost parla et La Salle envoya ce dernier, avec Dufort, Turcot et d'autres hommes pour découvrir la cache ; toutefois Turcot découragea ces gens qui ne voulurent pas aller jusqu'à Mascouche. Après cela, Turcot dit au nommé La Boulaye qu'il s'enfuyait du pays. La Salle fait cette déclaration, à Montréal, le 5 juillet 1669, devant Bénigne Basset, greffier de la ville et seigneurie. En juillet 1680, ce Turcot était aux Illinois et volait les marchandises de

<sup>1</sup> Nous ne prétendons pas que Versailles ait été payé par le Canada, mais que cette colonie a dû fournir sa part du coût total.

La Salle. Ce dernier dit que Turcot était proscrit et condamné à mort pour le crime de 1669.<sup>1</sup>

Dans un écrit bien connu sur le commerce de la boisson parmi les sauvages du Canada et qui doit dater de 1696 à peu près, nous lisons : "En 1676, à Gannandoxé, les traiteurs ayant enivré une partie des chasseurs Sonontaono, un entre autres mourut après avoir persévéré dans une ivresse et une impureté continuelles de plusieurs jours. A Ganneyous, dans une ivresse causée par les traiteurs du fort Katarak8y, deux ivrognes se battant, l'un donna un coup de pied à l'autre qui lui disloqua la mâchoire, qui ne se remettant point, il demeura la gueule ouverte d'une manière horrible et mourut ainsi. Au même endroit, la nommée Kibkit fut tuée à coups de couteau. En même temps, un peu après, à Kenté, une autre femme fut tuée par des ivrognes. A Katarakouy un Tonan8annon eut le cou coupé. Honnonchiaoué fut poignardé. Aussi A8egouch. Aussi à Tcheiagon deux femmes..."

"Le carnaval de l'année 167... , six traiteurs du fort Katarak8y, nommés Duplessis, Ptolémée, Dautru, Lamouche, Colin et Cascaret, enivrèrent tout le village de Taheyagon, dont tous les sauvages furent saouls trois jours durant. Les vieillards, les femmes et les enfants s'enivrèrent tous. Après quoi, les six traiteurs firent la débauche que les sauvages appellent gan8ary, courant tout nus avec un baril d'eau-de-vie sous le bras. Ils ont tous fini d'une mort misérable. Duplessis est mort à la Barbade où il a été vendu par les Anglais. Ptolémée s'est noyé, tournant en canot sur un rocher auquel il a donné son nom : le Sault Ptolémée. Dautru s'est noyé dans la barque de M. de La Salle, qui périt dans le lac Huron. Lamouche s'est noyé à l'entrée de la rivière Sainte-Anne, avec un Lanodière. Colin a été brûlé aux Iroquois, en 1692, accompagnant M. le Chevalier d'Eau en ambassade. Cascaret est mort, sans confession, chez un chirurgien de Montréal, rongé de vérole, aussi bien qu'un nommé Lacause, qui fut trouvé mangé des aigles à la Pointe-à-Beaudet, dans le lac Saint-François. C'était un célèbre impudique et un fameux traiteur d'eau-de-vie".<sup>2</sup>

Il n'était pas mal à propos d'introduire au fort Frontenac un ou deux prêtres préparés à répandre la morale parmi ces gens de sac et de

<sup>1</sup> Margry, *Mémoires*, I, 109-112; II, 104.

<sup>2</sup> Des quatorze individus ici mentionnés, six nous sont connus : Etienne Banchault, marchand en Canada de 1663 à 1674, au mol.s. Jacques Le Prevost, de Paris, marié à Québec le 25 novembre 1669 (Tanguay, I, 385) avec Jeanne Fauvaut, nous paraît être l'un de ces hommes. Ptolémée a son histoire plus loin. Dautru n'est autre que Bourdon d'Autray qu'on retrouvera bientôt. Laurent Cascaret, né en 1654, mourut à Montréal le 20 mai 1684 (Tanguay, I, 107). Lanodière, c'est probablement Louls Tarleu de Lanaudière, âgé de cinq ans au recensement de 1681. En ce cas il n'a rien eu à faire avec Cataracoui et a dû se noyer étant jeune homme.

corde. On choisit les récollets pour cette mission. Des religieux de cet ordre étaient arrivés en 1670 au nombre de cinq : les pères de La Ribourde, Simple Landon, Hilarion Guénin, Germain Allard et le frère Anselme Bardon. Cinq autres débarquèrent à Québec le 25 septembre 1675 : les pères Potentien Ozon, Chrétien Leclercq, Louis Hennepin, Zénohe Mambré, Luc Buisset et Léonard Duchesne. Le comte de Frontenac et Cavalier de La Salle se montraient leur amis ; un ou deux récollets séjournèrent d'ordinaire au fort de Cataracoui.

“ Les dépenses que M. de Frontenac avait faites pour le compte du roi dans l'établissement de son fort, s'élevèrent à la somme de dix mille livres, et elles auraient été incomparablement plus considérables s'il eût dédommagé les habitants de leurs frais et de leurs travaux, car ils avaient été obligés de faire, à leurs propres dépens, deux cents et d'autres trois cents lieues d'une navigation aussi pénible que périlleuse, d'exécuter les travaux nécessaires à la construction du fort, de transporter dans leurs canots tous les objets que demandait cette entreprise. Toutes ces corvées très onéreuses et jusqu'alors sans exemple dans la colonie, firent murmurer en secret plusieurs des habitants.”<sup>1</sup>

Les deux associés de Frontenac avaient la jouissance du fort, des logements et des magasins, à charge de les tenir en bon état. Ils y dépensèrent neuf mille francs, soit en réparations soit autrement.

Charles Aubert de La Chesnaye était dans le pays depuis 1655, toujours occupé du commerce des fourrures. Jacques Le Bert dit Larose y était venu avant lui et se livrait aux mêmes occupations. Aubert était de la Picardie, Le Bert de la Normandie. Ce dernier avait pour mère Colette Cavalier, paroisse de Pitre, à Rouen, et devait être parente de Cavalier de La Salle, du même endroit. Le Bert et Aubert marchaient avec les jésuites ; La Salle et Frontenac avec les récollets.

Vers l'automne de 1674, Le Bert et Jolliet, appuyés par les jésuites, demandèrent la concession du fort de Cataracoui, sans parvenir à l'avoir. Aubert semble s'être alors séparé de Le Bert.

La Salle avait passé une partie du carême de 1674 à Québec, au plus fort de la querelle au sujet de Perrot. Peut-être y resta-t-il tout l'été. Frontenac lui conseillait de faire le voyage de France et le recommanda au ministre Colbert.<sup>2</sup> Il partit cette année.<sup>3</sup> Reçu favorablement par Louis XIV, sous le patronage de Colbert et du prince de Conti, on lui accorda des lettres de noblesse<sup>4</sup> et la concession en seigneurie des terres

<sup>1</sup> Fallon, *Histoire de la Colonie*, III, 471.

<sup>2</sup> La Salle dit positivement que Colbert lui donna la propriété du fort selon l'arrangement qui fut signé par le roi le 13 mai 1675. (Margry: III, 30.)

<sup>3</sup> Le 2 novembre 1674, à Québec, devant Romain Becquet, notaire, il reçut du procureur de Talon quittance de la somme de 798 livres qu'il avait empruntée. (Note de M. Philéas Gagnon.)

<sup>4</sup> Qu'avait-il fait pour les mériter ?

du fort de Cataracoui " avec quatre lieues de pays adjacent, les îles nommées Ganoukounot et Kaoucsnesgo et les îlets adjacents, avec le droit de chasse et de pêche, et le lac Ontario... avec le gouvernement du fort... La Salle offre de rembourser la somme de dix mille livres à laquelle monte la dépense qui a été faite pour construire le fort de Frontenac; d'entretenir ledit fort..."<sup>1</sup>

Dans sa demande au roi, La Salle se sert des termes "fort de Frontenac", que nous n'avons pas vus employés avant ce moment. Dans une lettre du 3 septembre 1674, Frontenac lui-même mentionne "la maison de Cataracouy". M. Ferland<sup>2</sup> dit qu'en 1673: "Le nom du gouverneur fut donné au nouvel établissement, et l'on essaya même de remplacer le nom sauvage du lac voisin par celui de Frontenac." Ces deux choses paraissent dater de 1675. Voici comment s'exprime M. Faillon à ce sujet: "Quoique le roi eût vu avec quelque peine la formation de cet établissement et eût même mis en délibération s'il était convenable de le laisser subsister, toutefois, pour ne pas rendre inutiles les dépenses déjà faites, il consentit à ce que demandait M. de Frontenac. Il paraît que dans la supplique que La Salle présenta en son propre nom à la cour, il avait donné au nouveau fort le nom de Frontenac, par reconnaissance pour son bienfaiteur, ce qui fut cause que, dans les lettres de concession données à Compiègne le 13 mai 1675, le fort fut en effet appelé de la sorte, d'où il arriva même que le lac Ontario prit aussi le nom de Frontenac."

Le roi passa donc le fort à M. de La Salle, à condition qu'il le rebâtirait en pierre; qu'il y entretiendrait vingt hommes pendant deux ans et, après cela, une garnison pareille à celle de Montréal; qu'il placerait une colonie de cultivateurs dans le voisinage du fort; qu'il rembourserait le roi des dix mille francs ci-dessus mentionnés; rendrait à Le Bert et à La Chesnaye la somme de neuf mille francs par eux dépensés dans la place pour l'améliorer — moyennant quoi, La Salle pouvait faire seul le trafic du lac Ontario et plus loin même, durant les trois années finissant le 12 mai 1678.<sup>3</sup>

De retour à Québec en septembre 1675, La Salle<sup>4</sup> faisait savoir à Le Bert qu'il eut à déguerpir de Cataracoui. Comment s'y prit-il pour payer à son rival les neuf mille francs que le roi l'obligeait à verser aux associés du comte de Frontenac avant que de les évincer? Nous n'en

<sup>1</sup> Gabriel Gravier, *Etablissements de Cavalier de La Salle*, pages 80-83.

<sup>2</sup> *Cours d'histoire*, II, 94.

<sup>3</sup> Gabriel Gravier, *Cavalier de La Salle*, 1870, p. 82; *Conseil souverain*, 23 septembre 1675.

<sup>4</sup> A Québec, devant Duquet, notaire, le 23 septembre 1675, La Salle engage Pierre Joubert, maçon; le 27 septembre même année, même notaire, il engage Julien le Meusnier, tailleur; le 5 novembre, même année, même notaire, il engage Jacques Guïasse, tailleur. (Notes de M. Philéas Gagnon.)



savons rien.<sup>1</sup> Il paraît certain, toutefois, que l'intendant Duchesneau reçut les dix mille francs<sup>2</sup> qui revenaient à Sa Majesté, car on le reconnut plus tard, mais d'où provenait cette dernière somme ? — d'un prêt de Le Bert et Bazire. Le fait est attesté par l'acte<sup>3</sup> suivant, qui pourrait bien être un tour de force de ces deux marchands, basé sur la connaissance qu'ils avaient des faux calculs de La Salle. Ils ont dû se dire : "prêtons-lui de l'argent avec hypothèque sur tout ce qu'il possède et il aura bientôt fait assez de mauvaises affaires pour que nous rentrions au fort Frontenac, ce qui signifie le Haut-Canada". Prophétie ou non, la chose arriva en 1682.

"Pardevant Romain Becquet, notaire royal, etc., présent en sa personne Robert Cavalier escuyer sieur de La Salle gouverneur et propriétaire du fort de Katarakouy de présent en cette ville de Québec, lequel de son bon gré et volonté sans aucune force ni contrainte a reconnu et confessé devoir bien loyaum et justement aux sieurs Charles Bazire marchand bourgeois de cette ville y demeurant, et au sieur Jacques Lebert marchand bourgeois de la ville de Villemarie en l'île de Montréal de présent en cette ville et à ce présent et acceptant, la somme de dix mille livres pour pur vrai et loyal prêt que les dits sieurs Bazire et Lebert lui ont cejourd'hui fait par un billet signé d'eux payable à volonté pour le remboursement de pareille somme de dix mille livres que le dit sieur de La Salle s'est obligé de faire au roi pour ledit fort de Katarakouy ou Frontenac, ainsi qu'il est porté par arrêt du conseil d'Etat et lettres-patentes de Sa Majesté données à Compiègne le treizième mai dernier, registrées au Conseil Souverain de ce pays le 23<sup>e</sup> septembre dernier, si comme, etc., et ladite somme de dix mille livres ledit sieur de La Salle promet rendre et payer aux dits sieurs Bazire et Lebert, à l'un d'eux, ou au porteur des présents pour eux, en cette ville de Québec maison du dit sieur Bazire, dans le premier jour du mois de septembre de l'an prochain, en bonnes pelleteries loyales et marchandes au prix qu'elles vaudront lors du prix courant, à peine de tous dépens, dommages et intérêt, à quoi faire et accomplir ledit sieur de La Salle a obligé, affecté et hypothéqué ledit fort de Katarakouy avec ses circonstances et dépendances sans aucune chose réserver ni retenir, avec tous et chacuns ses autres biens meubles et immeubles présents et à venir, renonçant, etc., — Fait et passé audit Québec maison dudit sieur Bazire l'an mil six-cent-soixante-quinze après midi le douzième jour d'octobre, en présence de Maître René Hubert huissier et de Jacques Martin clerc demeurant audit Québec

<sup>1</sup> Voyez les *Mémoires* de Margry, III, 20, où La Salle déclare avoir acquitté les 10,000 et les 9,000 livres, sans dire comment.

<sup>2</sup> Ou 1,666 dollars 66. Voir Girouard, *Supplément au Lake St. Louis*, p. 12.

<sup>3</sup> M. Philéas Gagnon, archiviste de Québec, a trouvé cette pièce et nous l'a obligeamment communiquée.

témoins qui ont signé avec lesdits sieurs de La Salle, Bazire, Lebert et le notaire, suivant l'ordonnance."

R Cauchet de la Salle  
Le Ber  
Robert Marin  
Bazire  
Decquet

Grâce à ce paiement par emprunt, Cataracoui appartenait désormais à La Salle. Celui-ci expliqua en 1683 que, durant les années 1675-8, par suite de divers accidents, il n'avait pu récolter de blé sur les terres du fort, mais que, de 1675 à 1683, il avait fait défricher plus de 100 arpents de terre. Chaque arpent valait cent livres dans le Bas-Canada et beaucoup plus à Cataracoui.

Le fort de 1673 mesurait 60 toises de tour, soit quatre faces de 90 pieds chacune. Il était exhaussé par la terre tirée des fossés courant autour d'une forte palissade qui lui servait de rempart. La Salle en construisit un autre à quatre bastions et de 360 toises de tour, soit quatre faces de 540 pieds chacune. Le tout fut terminé en 1677.<sup>1</sup> Ce dernier fort était donc six fois plus grand que celui de 1673. La Salle écrit que l'entretien de cet établissement coûta, en moyenne dix-huit mille livres par année, de 1675 à 1683.

Pour naviger sur l'Ontario et aller en traite dans les bourgades iroquoises, des deux côtés du lac, La Salle construisit des barques pontées.<sup>2</sup>

Ces barques ou chaloupes furent les premières embarcations de bois qui élevèrent leurs voiles sur le grand lac après les barques de MM. de Courcelles et de Frontenac déjà citées. On les nommait aussi brigantins. Ce genre de vaisseau, dit La Hontan, "est un petit bâtiment de rame et de voile, léger de bois, à voile latine, n'ayant qu'un faux-pont. Il est aigu à poupe comme à proue, et il est pincé pour bien aller." Le faux-pont, dit Bescherelle, est une espèce de pont fait à fond de cale

<sup>1</sup> Girouard, *Supplément au Lake St. Louis*, p. 12.

<sup>2</sup> Margry, *Mémoires*, I, 437; II, 10-12; III, 30.

pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau, et pour loger des soldats.

Le 5 novembre 1676, par devant Duquet, notaire, La Salle donne au comte de Frontenac, agissant pour les récollets, l'île dite aux Récollets, près Catarakoui.<sup>1</sup>

A Québec, en l'hôtel de M. de Frontenac, le 22 mars 1677, " Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle, gouverneur pour le roi du fort Frontenac et seigneur des terres qui en dépendent, présent en sa personne ", concède aux PP. récollets "quinze arpents de terre de front sur vingt de profondeur, situés sur le grand lac Ontario, bornés d'un côté par la concession faite au sieur Ysou,<sup>2</sup> sergent de la garnison dudit fort, et d'autre par celles qui seront données du côté dudit fort, avec tous droits de chasse et de pêche dans toute l'étendue dudit lac et rivières qui en dépendent, plus le pouvoir et permission de prendre du bois dans l'île de Buade, autant qu'il leur en sera nécessaire pour leur chauffage ou pour la construction des bâtiments qu'ils y voudront faire construire."<sup>3</sup>

Le comte de Frontenac se rendit à Cataracoui au mois de septembre 1677 pour passer en revue les travaux exécutés et voir le personnel de l'établissement. Sur ce dernier article, voici comment étaient les choses :

- 1 major, commandant,
- 2 pères récollets,
- 1 chirurgien,
- 1 sergent,
- 12 soldats,
- 1 domestique,
- 11 hommes de métier,
- 8 travaillants ou journaliers,
- 1 pilote,
- 2 colons mariés,
- 2 autres non mariés, et
- 15 hommes employés au transport, de Montréal à Cataracoui.

En tout cinquante-sept personnes, à part La Salle lui-même et Péré.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Note de M. Phléas Gagnon.

<sup>2</sup> Pierre You dit la Découverte, coureur de bois célèbre.

<sup>3</sup> *Histoire du Canada*, par le père Sixte le Tac, pp. 191, 193.

<sup>4</sup> Pour tous ces faits, voir la Collection de mémoires et documents de Pierre Margry, I, 437, 295-98 ; II, 10-12, 25 ; III, 20.

Voyons comment ce personnel était réparti :

La Salle, seigneur, Laforest,<sup>1</sup> major du fort, les pères Louis<sup>2</sup> et Luc, récollets, le sieur Péré,<sup>3</sup> La Roussilière,<sup>4</sup> chirurgien, Cochois,<sup>5</sup> domestique du sieur de La Salle.

Soldats. — Lafleur, sergent, Duplessis,<sup>6</sup> La Boisé,<sup>7</sup> Fafard,<sup>8</sup> Meu-

<sup>1</sup> François Daupin de La Fcrest, né en 1648, arrive avec La Salle en 1675 et prend le commandement du fort Frontenac qu'il garde jusqu'à 1683, où il passe en France avec La Salle ; il revient l'année suivante reprendre la direction du fort. Après 1687, il fait la traite dans l'Ouest et se retire vers 1705. Décédé à Boucherville en 1719. (*Société Royale*, 1898, pp. 8, 13-22.)

<sup>2</sup> Louis Hennepin et Luc Buisset. Hennepin retourna en France l'automne de 1682. Buisset avait reçu ses lettres de mission pour Cataracouli le 1er octobre 1675. Le père Léonard Duchesne, aussi récollet, l'accompagnait. (Tanguay, *Répertoire du Clergé*.) Au sujet du père Buisset, voici un passage du père Chrétien Leclercq : "C'est un homme d'un mérite singulier (rare), d'une érudition profonde et d'une grande régularité de mœurs. . . . Il a hiverné deux ans dans les bois avec les sauvages." (*Etablis. de la Foi*, II, 114.)

<sup>3</sup> Pierre Moreau dit Péré, dit la Taupine, de Xaintes en Saintonge, né vers 1643, était à Québec en 1672, où il se maria en 1677 avec une fille de Jean Lemire. (Tanguay, I, 442 ; *Conseil souverain*, I, 864.) Arnault et Jean Péré, marchands de La Rochelle, étaient intéressés dans la traite des Outaouas depuis au moins 1664. (*Conseil souverain*, I, 231, 247, 283, 457, 494, 504, 511, 634, 784.) Le sieur Péré qui se trouve au fort Frontenac en 1677 ne peut être que Pierre Moreau car déjà il était répandu dans le Haut-Canada et l'Ouest. Marchand, coureur de bois, négociateur avec les Sauvages, on le rencontre partout jusque vers 1700. Il mérite une étude spéciale. En 1716 il était gardien du port de Québec et demeurait dans la haute ville, quartier du Palais ; il y mourut en 1727.

<sup>4</sup> Jean Roussel, engagé à Montréal par La Salle en 1669 ; témoin dans le procès de l'abbé de Fénélon en 1674 ; déserteur de La Salle en 1680. Ne pas le confondre avec Timothée Roussel et Jean Michel, tous deux chirurgiens. (Tanguay, I, 430, 530 ; Girouard, *Lake St. Louis*, p. 25.)

<sup>5</sup> Jacques Cauchois, né à Rouen en 1652, arrivé au fort Frontenac avec La Salle en 1675. Il savait lire et écrire ; devint un homme d'initiative, habile à la traite avec les sauvages. La Salle, qui se plaint de tout le monde, le combla d'éloges en se séparant de lui, après lui avoir donné une île située près de Cataracouli. Quelques mois plus tard, 22 décembre 1683, à Montréal, il épousait une fille de Louis Prudhomme. Il vécut à Montréal jusqu'à 1705 au moins. (*Société Royale*, 1893, p. 10 ; *Le Monde illustré*, Montréal, 29 septembre 1894, p. 255.)

<sup>6</sup> Ailleurs il est appelé Nicolas Duplessis Gatineau et devait être né aux Trois-Rivières le 20 juin 1664, ce qui lui donne treize ans et trois mois. Au recensement des Trois-Rivières, en 1681, il est porté à dix-sept ans. C'est lui qui paraît avoir pris part aux expéditions militaires de 1690 et 1695. Il se maria aux Trois-Rivières en 1699 avec Jeanne Testard. Sa demeure était au cap de La Madeleine.

<sup>7</sup> Ce doit être Labrie, qui était encore avec La Salle en 1680.

<sup>8</sup> La Salle se plaignait en 1680 que Greysolon Duluth avait entraîné son interprète Fafard au pays des Sioux. Ce doit être Jean Fafard dit Maconce, né

nier<sup>9</sup> dit Laliberté, Jean Michel,<sup>10</sup> André Hunaus,<sup>11</sup> Deslauriers,<sup>12</sup> Antoine Brossard,<sup>13</sup> Léveillé,<sup>14</sup> Minime,<sup>15</sup> D'Autray.<sup>16</sup>

Habitants. — Jean Michaud,<sup>17</sup> sa femme, quatre enfants, Jacques de la Métairie, Mathurine Grégoire sa femme, trois enfants.<sup>18</sup>

aux Trois-Rivières le 18 septembre 1657. Au recensement de Batiscan, 1681, il est chez son père François avec son frère François, né en 1660. Peu d'années après, il épouse une métisse algonquine, Marguerite Couc, née aux Trois-Rivières en 1664 et dont les frères ont produit plusieurs interprètes de marque sous le nom de Montour. Vers 1687 il se dirigeait du côté du Détroit où nous le retrouvons à l'époque de la fondation du fort, en 1701, et par la suite. Un de ses fils épousa une Huronne. Quant à son frère François Pafard dit Delorme et dit Lapavane, il s'était marié à Champlain en 1683 avec Marguerite Jobin et laissa sa famille en ce lieu jusqu'à 1709 tout en fréquentant le Détroit en qualité d'interprète. En 1713, au Détroit, il épousa Barbe Loisel, veuve de François Gautier. (Voir Tanguay, I, 266.)

<sup>9</sup> Probablement Julien le Meusnier, que La Salle engagea à Québec, comme tailleur, le 27 septembre 1675.

<sup>10</sup> Était natif de Duras, Guyenne ; on le retrouve au même fort Frontenac en 1680. Au printemps de 1682, il signe la prise de possession des bouches du Mississipi avec la qualité de chirurgien de l'expédition de La Salle. Après le départ du Canada de ce dernier, 1683, il se fixa à Lachine, s'y maria en 1687 avec Jeanne André, laquelle décéda le 4 septembre suivant. Au massacre de Lachine, la nuit du 4 au 5 août 1689, il disparut. (Voir Girouard, *Massacre de 1689*, pp. 36, 55, 65 ; Tanguay, I, 430 ; *Société Royale*, 1893, p. 10.)

<sup>11</sup> Paraît être né à Montréal en 1657 et s'y être marié vers 1688 (Tanguay I, 312-13). Comme il était avec La Salle dans l'Ouest en 1680-83, il a dû quitter ce dernier en 1683, alors qu'il partit pour la France.

<sup>12</sup> Le même probablement qui servait la compagnie adverse de La Salle en 1683. (Voir *Société Royale*, 1898, p. 4.)

<sup>13</sup> Il avait dû naître à Québec le 14 octobre 1649 ; on le voit à Sillery en 1667 ; sa trace se perd après 1677.

<sup>14</sup> Est-ce Jean Boutin dit Léveillé ? Si oui, voyez son histoire ainsi que celle de Julien Meusnier ? Laliberté dans un jugement du conseil souverain du 7 septembre 1671.—Il y a meurtre, infanticide et pendaison.

<sup>15</sup> Gabriel Barbier dit le Minime, né à Montréal le 6 septembre 1656. Il périt avec La Salle dans la tragédie du Texas. (Tanguay, I, 24 ; *Société Royale*, 1893, p. 10 ; 1898, pp. 13-4, 18, 24, 27-8.)

<sup>16</sup> Jacques Bourdon, baptisé à Québec, le 30 septembre 1652, resta au service de La Salle de 1675 à 1683, fut nommé lieutenant dans les troupes et demeura aux Illinois jusqu'à 1687 où il se rendit à Québec, puis alla au fort Frontenac. L'été de 1688, descendant à Montréal, il fut tué en route par les Iroquois. (*Conseil souverain*, 11 octobre 1688 ; *Société Royale*, 1893, p. 10 ; 1898, pp. 13-15.)

<sup>17</sup> Jean Michau ou Michel, né en 1640 à Notre-Dame de Mallois, La Rochelle, s'était marié à Québec, le 25 novembre 1670, avec Marie Marchesseau, veuve de Pierre Boutin, de qui elle avait un fils né le 7 septembre précédent, à Québec. En 1672 et 1674, leurs fils Pierre et François naquirent à Québec, et ils demeurèrent encore dans cette ville au mois d'août 1676. Leur fille Renée naquit à Montréal le 18 juin 1677. Il venaient d'arriver à Cataracouli lorsque l'inventaire qui nous occupe fut dressé. En 1680, ce ménage était toujours

Travailleurs. — Quesnel,<sup>19</sup> armurier, Moïse Hillaret,<sup>20</sup> charpentier de barques, Jean Fontaine, aussi charpentier de barques, Laforge,<sup>21</sup> forgeron, Pierre Le Cellier, Joli-Cœur,<sup>22</sup> Louis Méline,<sup>23</sup> J.-B. Brosard, Dubois,<sup>24</sup> tailleur, Joseph, menuisier Louis Douceregnic, Larose, maçon,<sup>25</sup> Laviolette de Paris, Thomas Brésil, René Gervais, aussi maçons, Pierre Perrot, charpentier, Pierre Perrot, son fils, Jean Barraud,<sup>26</sup> Antoine Allain.

au fort Frontenac. L'année suivante Michau obtint du séminaire de Montréal une terre à Lachine et s'y établit. Les affaires de La Salle au lac Ontario périllaient. Le recensement de Lachine, qui fut pris durant l'automne de 1681, donne : " Jean Michau, 41 ans, Marie Marchesseau, sa femme, 42 ans ; enfants : Albert 10, Pierre 9, François 7, Marie (Renée) 4, Madeleine 7 mois. Un fusil, 10 arpents de terre en valeur." Madeleine avait dû naître au fort Frontenac en mars ou avril, car on ne retrouve pas son acte de baptême. Après le massacre de Lachine, 5 août 1689, on recueillit les os de cette famille, moins les deux filles qui avaient été sauvées et qui se marièrent en 1696 et 1701. (Tanguay, I, 430 ; Girouard, *Massacre de 1689*, pp. 41, 52, 60, 63.)

<sup>19</sup> Jacques de la Métairie était à Sillery en 1662 (Tanguay, I, 168). Au recensement de 1666, il est chez les hospitalières de Québec, domestique non engagé, âgé de trente ans. A la prise de possession des bouches du Mississipi, le 9 avril 1682, il est qualifié de notaire du fort Frontenac et il dresse l'acte que signent : La Salle, Jacques Bourdon, Jacques Cauchois, Pierre You, Gabriel Barbier, Jean Mass, Jean Michel, chirurgien, et autres. Nous ne savons rien de sa femme, sinon qu'un nommé Mathurin Grégoire se maria, vers 1675, avec Françoise Loiseau, née dans le pays—et peut être que Mathurine Grégoire était sœur de Mathurin. (Gravier, *Découvertes de La Salle*, pp. 196-9, 386-92 ; *Société Royale*, 1893, p. 10 ; Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, V, 113.)

<sup>20</sup> Olivier Quesnel dit Tourblanche, né en 1654, marié à Montréal, le 15 janvier 1680, avec une fille de Louis Prudhomme, s'établit à Lachine vers 1683, y obtint le titre d'une terre en 1685. Echappé avec sa femme et ses quatre fils au massacre de Lachine, il continua de résider dans ce lieu où il mourut en 1719. (Voir Tanguay, I, 505 ; Girouard, *Massacre*, 45, 51, 71.)

<sup>21</sup> Charpentier de navires à Québec en 1664, se maria en 1667 à Québec. Il abandonna Caveller de La Salle vers 1679 aux Illinois et, en 1680, on le retrouve à Kenté, coureur de bois. Le 30 juillet 1691, à Montréal, il se maria de nouveau.

<sup>22</sup> Jean Le Meilleur dit Laforge était à Québec en 1664. (*Conseil souverain*, I, 91, 209, 312, 345.) Il déserta La Salle aux Illinois en 1680.

<sup>23</sup> L'année suivante, il empoisonna La Salle au moyen de vert-de-gris mêlé à une salade. On ne sait d'où il venait ni ce qu'il devint.

<sup>24</sup> Peut-être Louis Melain. (Voir Tanguay, I, 422.)

<sup>25</sup> Devait être frère d'Antoine Brosard cité plus haut. Né le 28 septembre 1651, il avait épousé en 1672 Jeanne Quelin et ne fit pas d'absences prolongées de Québec, où il mourut en 1715.

<sup>26</sup> François Sauvín dit Larose, charpentier de navires marié à Québec en 1670 avec Marie Bary, déserta le service de La Salle en 1679 et se réfugia à Kenté. Mourut à Québec en 1707.

<sup>27</sup> Peut-être Jean Bateau, qui se maria vers 1681 et vécut à Laprairie jusqu'à 1690 où il fut tué par les Iroquois.

Employés au transport<sup>27</sup> de Montréal à Cataracoui. — Charlier,<sup>28</sup> valet, Saint-Croix,<sup>29</sup> Larivière de Tours, Nicolas Bonhomme,<sup>30</sup> Ladouceur,<sup>31</sup> Laverdure, charpentier, Bon Jacques, Chambly, Violette de Lyon,<sup>32</sup> Charles Diel,<sup>33</sup> Picard,<sup>34</sup> Pigoret, Nicolas Gaigneur, Charles Ptolémée.<sup>35</sup> Le pilote de la barque *la Frontenac* se nommait Fontaine.<sup>36</sup>

Deux de ces hommes avaient été engagés en France par La Salle. Vingt-huit sont de provenances inconnues. Vingt-deux avaient été engagés en Canada par La Salle.

Il est probable que la plupart des vingt-huit avaient aussi été recrutés en Canada.

La Salle comptait parmi ses associés ou amis intéressés dans son commerce, René Cuillerier, de Lachine, les sieurs Pougnot, Aubuchon, Le Bert, La Chesnaye, Gauthier de Comportée, tous traiteurs de pelleteries.

En apparence, les affaires du fort Frontenac étaient brillantes. Peut-être l'étaient-elles en réalité, mais La Salle, dévoré d'une ambition toute autre que celle du commerce, laissait les choses aller à vau-l'eau.

<sup>27</sup> Un voyage de Montréal à Cataracoui coûtait cinquante-cinq livres. (Girouard, *Massacre*, p. 72.)

<sup>28</sup> Allieurs Martin Chartier. Vers 1679 il abandonna La Salle sans donner avis.

<sup>29</sup> Jean Lacroix, déserteur en 1680. (Voir *Société Royale*, 1898, p. 4.)

<sup>30</sup> Né à Québec, le 5 janvier 1653, marié le 14 janvier 1676. Ses douze enfants naquirent à Lorette, de 1677 à 1705. (Tanguay, I, 65-66.)

<sup>31</sup> Vivien Madelaine dit Ladouceur, cordonnier, né en 1641 à Saint-Hilaire, diocèse de Xaintes en Saintonge, marié le 21 novembre 1672 avec Marie Godin, à Montréal, où ce ménage demeure jusqu'à 1677 au moins. De 1680 à 1687, cinq enfants leur naissent à Lachine. La femme mourut en 1687. Vivien habitait le Bout-de-l'Isle en 1707. (Tanguay, I, 401; Girouard, *Massacre de 1689*, p. 55; *Lake St. Louis*, pp. 26, 193.)

<sup>32</sup> Laviolette déserta La Salle au fort Crève-cœur, des Illinois, en 1680.

<sup>33</sup> Dit Lepetit, né à Rouen, 1652, marié le 31 août 1676 à Anne Picard, à Montréal. A partir de 1681 il est cultivateur à Laprairie où il vivait encore en 1702. (*Récensement de 1681*; Tanguay, I, 195.)

<sup>34</sup> Antoine Auguelle dit le Picard et dit Duguay était un fameux coureur de bois dès 1672. Il guida La Salle au Mississipi. Ne paraît pas avoir été marié. (Gravier, *Découvertes de La Salle*, p. 147; *Conseil souverain*, I, 870, 872; *Société Royale*, 1893, p. 7.)

<sup>35</sup> Né en 1629. Cité plus haut. En 1668 il obtint de La Salle une terre à Lachine et épousa en ce lieu Barbe Moisan, le 8 novembre 1677, conséquemment un mois après l'inventaire de Cataracoui. Il se noya au saut Saint-Louis le 30 avril 1679 sous les yeux de Jean Beslot, commis du sieur de La Salle. Son unique enfant, Angélique, naquit le 18 septembre 1679. (Tanguay, I, 503; Girouard, *Lake St. Louis*, pp. 17, 26-7, 75, 250; *Massacre*, pp. 16, 54.)

<sup>36</sup> En 1680, même endroit, il y avait le pilote Lafontaine.

Il visait aux découvertes. Son esprit aventureux n'était pas fait pour le calcul du négociant qui reste enchaîné à son comptoir et prépare avec patience et réflexion le gain de l'avenir. Il lui fallait de l'éclat, aux dépens des autres comme à ses propres risques. Pour atteindre son but, il feignait de se livrer au commerce, y engloutissait les capitaux de sa famille, de ses amis, les siens, tout ce qu'il trouvait sous sa main, quitte à vivre constamment dans les embarras d'un homme qui frise la banqueroute. Du commerçant, il n'a eu que le nom. Sa passion dominante le poussait vers l'inconnu, à la recherche des choses mêmes dont il avait abondance autour de lui. Ses démêlés avec ses bailleurs de fonds, ses difficultés avec les hommes qu'il employait, tout cela provenait de l'étrange conduite qu'il tenait au point de vue des affaires proprement dites. Lorsqu'il se plaint qu'on le vole, que l'on conspire contre lui, que ses gens désertent le service, que ses créanciers sont des tyrans, il ne s'aperçoit pas que le mal a sa source dans sa propre personne. Avec cela, d'une humeur renfrognée, hautain, absolu, — comment pouvait-il mener des entreprises si légèrement conçues ? Il s'est entêté dans sa manière d'agir et il a préparé de longue main la mort tragique et le désastre qui ont marqué sa fin dans les forêts du Texas.

En 1677, il est probable qu'il eut quelques mois de prospérité, les seuls de toute sa vie. A son âge — trente-cinq ans — il pouvait espérer d'atteindre la fortune et d'accomplir les vœux que ses parents et amis formulaient pour lui. Le goût des aventures gâta tout.

### VIII

Le nouveau fort étant terminé, l'été de 1677, La Salle dit qu'il mesurait, du côté de la terre 93 toises de longueur, la muraille ayant 3 pieds d'épaisseur et 15 pieds de hauteur. Du côté du lac la muraille n'était pas achevée, et il paraîtrait qu'elle ne l'était pas encore sept ans plus tard.<sup>1</sup>

La Salle s'embarqua, l'automne de 1677, pour se rendre à Rouen où demeurait sa famille, comme aussi quelques-uns de ses bailleurs de fonds ; à Paris, pour se consulter avec les marchands de fourrures ; à Saint-Germain-en-Laye, résidence du roi, car Versailles ne fut en état de recevoir la cour que deux ou trois ans plus tard. Il arriva en France comme la guerre commencée en 1672 tirait à sa fin.

M. Ferland s'exprime comme il suit : " La Salle se rendit en France en 1677 et, à la faveur des lettres de Frontenac, il obtint de la cour les pouvoirs nécessaires pour entreprendre à ses frais de poursuivre les découvertes du père Marquette et de Jolliet. Colbert était mort lorsque M. de La Salle arriva en France, mais M. de Seignelay, qui occu-

<sup>1</sup> Margry, *Mémoires*, II, 12.



paît la place de son père au département de la marine, lui fit obtenir du roi tout ce qu'il souhaitait. Louis XIV lui fit expédier des lettres de noblesse, lui accorda la seigneurie de Cataracoui et le gouvernement du fort, à condition qu'il le bâtirait de pierre, et l'engagea à continuer les découvertes commencées."<sup>1</sup>

Il faut corriger tout cela. Colbert ne mourut que le 6 septembre 1683, sans avoir abandonné son ministère un instant. Seignelay avait été associé à son père dès 1676, mais il n'occupa sa place qu'après le décès de celui-ci. Les lettres de noblesse de La Salle sont du 13 mai 1675, comme nous l'avons raconté à cette date. Les terres de Cataracoui avaient été données en seigneurie à La Salle le même jour, 13 mai 1675. Le gouvernement du fort lui appartenait pareillement depuis cette date. C'est aussi en mai 1675 que le roi avait imposé l'obligation de rebâtir la muraille en pierre, ce à quoi La Salle s'était conformé en grande partie, comme nous l'avons vu.

En mai 1678, le roi, reconnaissant que les engagements de 1675 avaient été suffisamment remplis, confirma le privilège de traite pour cinq autres années. L'acte est du 12 mai 1678. Il était entendu que La Salle pourrait construire des forts sur les grands lacs et y développer son commerce.

M. Ferland ajoute : "Le prince de Conti, qui avait puissamment appuyé La Salle dans ses demandes, l'engagea à conduire avec lui en Amérique le chevalier de Tonti, dont le frère était déjà dans la Nouvelle-France."

Corrigeons encore : Henry de Tonty (c'est sa signature), né en 1649 ou 1650, officier de mérite que la paix de Nimègue (août 1678) laissait sans emploi, s'attacha alors à La Salle. On l'appelait le chevalier de Tonty. Son frère Alphonse, de neuf ou dix ans plus jeune, ne partit pour le Canada que l'automne de 1684.

Le père des deux Tonty se nommait Lorenzo Tonty. Il était banquier et avait été l'un des lieutenants de Masaniello dans la révolte de Naples en 1647, après quoi il s'était réfugié en France, où il fonda le système d'assurance qui prit son nom : la tontine.

Un capitaine des troupes, le sieur de Lamothe, se détermina à suivre La Salle et Tonty. Leur rencontre eut lieu au mois de mars 1678. Il écrit qu'il s'engagea envers La Salle à l'accompagner partout "sans aucun intérêt que ses promesses et, pour ce sujet, je fis mon équipage pour La Rochelle, après lui avoir mis entre les mains 1,374 livres sous sa bonne foi."<sup>2</sup>

Il ne faut pas confondre ce capitaine Lamothe avec un capitaine du même nom qui avait commandé à Montréal en 1669.

<sup>1</sup> *Cours d'histoire*, II, 113.

<sup>2</sup> Margry, *Mémoires*, II, 8.

Du 23 mars au 10 juin 1678, François Plet livra 11,483 livres valant de marchandises à La Salle, son cousin, lequel s'engagea à le payer sur la fin de l'année 1679 en lettres de change, avec quarante pour cent d'intérêt, soit 4,593 livres de profit, formant un grand total de 16,076 livres.<sup>1</sup>

L'opération se faisait comme il suit, d'après ce que nous voyons dans les lettres de cette époque : La Salle livrait ses castors et autres pelleteries aux magasins d'Oudiette, à Montréal ou à Québec, et l'intendant de la colonie, au moyen d'une lettre de change sur La Rochelle ou Paris, en transportait la valeur au crédit de Piet. Ce dernier demeurait à Paris, rue Saint-Martin, paroisse "Saint-Médérique ou Saint-Nicolas des Champs" ; il avait pour agent au Canada François Lenoir dit Rolland, marchand de Lachine.

La Salle s'embarqua à La Rochelle le 14 juillet 1678, avec Tonty, Lamothe et trente hommes — pilotes, matelots, charpentiers, forgerons — et les matériaux, gréments, outils, etc., nécessaires à ses entreprises.<sup>2</sup> Le 15 septembre, ils arrivaient à Québec, où La Salle et Tonty s'arrêtèrent, mais tout leur monde, y compris quelques Canadiens qui se joignirent à l'expédition, poursuivit la route jusqu'au lac Ontario.

L'individu qui figure dans la liste du fort Frontenac, le 7 septembre 1677, sous le nom de Joli-Cœur avait, paraît-il, accompagné La Salle en France en qualité de domestique et revenait avec lui. Aussitôt débarqué à Québec il voulut satisfaire une vengeance qu'il méditait contre son maître et dont le motif nous est inconnu. Il l'empoisonna au moyen d'une salade dans laquelle il mêla de la ciguë (carotte à Moreau) et du vert-de-gris. Ayant confessé son crime, le misérable fut mis aux fers.<sup>3</sup> Il est probable qu'on le renvoya en France.<sup>4</sup>

Cet incident se complique d'une fausse interprétation imaginée par M. Margry. Joli-Cœur se nommait Perrot de son nom de famille. M. l'abbé de Gallinée, écrivant de Montréal à un ami de France, raconte que "Perrot dit Joli-Cœur, l'un des domestiques de La Salle, empoisonna celui-ci". Là-dessus M. Margry dénonce Nicolas Perrot, le grand voyageur, comme l'auteur du crime. Disons en réponse que trois personnes du nom de Perrot étaient alors employées par La Salle ; que Nicolas n'a jamais été domestique de La Salle et qu'il n'a jamais eu de rapports avec lui, excepté peut-être qu'ils ont pu se rencontrer quelque part à Montréal fortuitement ; que Nicolas était déjà un homme de marque et dominait dans l'Ouest alors que La Salle commençait un humble poste de traite à Lachine. Enfin, au moment où Joli-Cœur

<sup>1</sup> Margry, *Mémoires*, I, 425.

<sup>2</sup> Gravier, *Découvertes de La Salle*, p. 90.

<sup>3</sup> Margry, *Mémoires*, I, 297, 389-393.

<sup>4</sup> Girouard, *Supplément au Lake St. Louis*, p. 103.

servait la salade malfaisante à son maître, Nicolas Perrot était au lac Nipissing, descendant les rivières pour revoir sa famille à Bécancour, où nous le retrouvons durant les mois que Joli-Cœur passa dans les fers. Joli-Cœur n'a jamais été le sobriquet de Nicolas Perrot.

Le 14 octobre 1678, à Québec, par devant Duquet, notaire, La Salle engage Guillaume Perron, matelot. Au même endroit, le 22 octobre (greffe Becquet) il engage Nicolas Doyon,<sup>1</sup> armurier.<sup>2</sup>

Le 12 mai précédent, le roi avait signé un arrêt concernant la traite de l'eau-de-vie, et le 26 octobre, le conseil souverain de Québec nomme pour donner leur avis sur cette mesure "les sieurs de La Salle, gouverneur du fort de Frontenac, Dombourg et Laprade".

Dombourg<sup>3</sup> est le nom retourné de Bourdon. Jean Bourdon, né à Québec, pouvait avoir alors une trentaine d'années et se livrait au commerce, comme son père avant lui. Il avait un frère, Jacques Bourdon, sieur d'Autray, né à Québec en 1637, qui paraît avoir été au service de La Salle depuis 1675 ; c'est lui qui figure sous le nom de d'Autray à la revue du fort Frontenac, le 7 septembre 1677.

Le sieur de Laprade se nommait Michel Pelletier et était propriétaire des terrains qui forment la seigneurie de Gentilly. Son occupation usuelle était le commerce des fourrures.

La Salle, écrivant de Québec le 31 octobre, disait qu'il était malade au lit depuis trente-cinq jours, ce qui reporte l'empoisonnement au 27 septembre. La lettre est adressée au prince de Conti, son protecteur. On y voit le passage suivant : "L'honorable caractère et l'aimable disposition de Tonty vous étaient bien connus, mais peut-être ne le pensiez-vous pas capable d'exécuter des travaux qui exigent à la fois une vigoureuse constitution, la connaissance du pays et l'usage des deux mains."

Tonty avait eu la main droite emportée par une grenade, au siège de Messine, l'année précédente. Comme il s'était fait ajuster un poignet de métal, on le nomma par la suite la Main-de-Fer, et les Sauvages avaient coutume de dire qu'il ne fallait pas s'exposer à recevoir un coup de poing de lui.

"Néanmoins, continue La Salle, son énergie et son adresse le rendent propre à tout. En ce moment même, quand chacun craint le froid, il commence la construction d'un nouveau fort, à 200 milles d'ici, auquel j'ai pris la liberté de donner le nom de Conti. Il est situé près de la grande cataracte, haute de plus de 120 toises, par laquelle les lacs situés plus haut se précipitent dans celui de Frontenac."

Comme la lettre est écrite de Québec, il faut mettre 600 milles, au lieu de 200. La chute Niagara mesure en hauteur cinq fois moins

<sup>1</sup> Né à Québec en 1654. (Tanguay, I. 199.)

<sup>2</sup> Notes de M. Phléas Gagnon.

<sup>3</sup> *Bulletin des Recherches*, avril 1901, page 123.

que La Salle ne lui en donne. Quant à Tonty, il est vrai qu'il se préparait à construire un fort au-dessus des chutes Niagara, mais il était encore à Québec.

Le 8 novembre, Lamothe, avec ses hommes et les marchandises, était rendu enfin au fort Frontenac.

Deux jours après, La Salle et Tonty partaient de Québec, à leur tour. Ils arrivèrent à Montréal le 21 et continuèrent leur route le 26. A leur arrivée au fort Frontenac, le 16 décembre, ils apprirent que Lamothe était à Niagara, construisant une barque.<sup>1</sup>

Le 24 décembre, La Salle et tout le monde qu'il pouvait amener avec lui étaient en route sur le lac Ontario. Ils faillirent couler à fond, ce jour-là, devant Kenté. Le lendemain, ils étaient à l'entrée de la rivière Niagara.

Le 11 janvier 1679, les deux bandes de Lamothe et de La Salle réunies, en fit choix d'un emplacement, au-dessus de la rivière Niagara, dans le lac Erié, à peu de distance de l'endroit où s'ouvre le canal de l'Erié. Tonty se prépara à construire en ce lieu un bâtiment à voile. On apprit que le S, la barque, laissée au bas de la rivière, près du lac Ontario, s'était brisée à la côte.<sup>2</sup>

Les infortunes de La Salle commencent ici.

La position avantageuse qu'il avait sur le lac Ontario ne lui paraissait pas suffisante, il allait s'étendre sur une contrée grande comme l'Europe et perdre en surface ce qu'il pouvait gagner en profondeur. Dès lors ses calculs commerciaux n'aboutirent à rien de bon pour lui et ses associés. Il sacrifia sans réserve à la passion des voyages de découvertes. Sa gloire est tout entière de ce dernier côté.

<sup>1</sup> *La Potherie*, II, 135, ne parle pas du voyage en France. Il dit que La Salle "descendit à Montréal, où il prit des charpentiers de navires, cinquante Sokokis et des Loups, avec lesquels il retourna à son fort".

<sup>2</sup> Margry, *Mémoires*, I, 574-77 ; II, 8.